



**RAPPORT SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX  
ACTIVITES DE L'ORGANISATION MONDIALE DU  
COMMERCE**

Présenté par

**LE CENTRE ISLAMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT  
DU COMMERCE**

**37<sup>ème</sup> SESSION DU COMITE PERMANENT POUR LA  
COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE DE  
L'OIC**



Agenda n° 4

**Istanbul, République de Turquie**

**25-28 Novembre 2021**

## TABLE DES MATIERES

<i>Note introductive</i>	3
<b>SECTION I : Développements récents des activités de l'OMC relatives aux Etats membres de l'OCI</b>	<b>4</b>
1. <b>Développements récents à l'OMC</b>	<b>4</b>
2. Sujets de la deuxième Conférence Ministérielle de l'OMC (CM12) :	4
3. Thématiques du programme de DOHA :	7
4. Mise en œuvre de l'Accord de Facilitation des Echanges	9
<b>SECTION II : Les activités du CIDC dans le cadre de l'OMC</b>	<b>11</b>
1. Réunion d'experts de haut niveau de l'OCI sur les « Obstacles à l'Investissement en Afrique : Défis et Opportunités », Casablanca, Royaume du Maroc, 24 et 25 Janvier 2018.	11
2. Atelier sur le mécanisme de coordination entre les États Membres de l'OCI sur les questions relatives à l'OMC, 19-20 Octobre 2018, Mission de l'OCI, Genève, Suisse.	12
3. Panel sur les obstacles et les solutions à l'Investissement en Afrique, Genève- Suisse, 23 Octobre 2018,	13
4. Atelier sur les résultats de la onzième Conférence Ministérielle de l'OMC (MC11) au profit des Etats Membres de l'OCI, 19-20 Novembre 2018, Dubaï, Etat des Emirats Arabes Unis	13
5. Atelier Post OMC MC 11/Pays francophones, 26-27 Juin 2019, Casablanca – Royaume du Maroc	14
6. Atelier sur « les Négociations en cours à l'OMC en faveur des Missions Permanents des États Membres de l'OCI à Genève », 14-15 Novembre 2019, Genève, Suisse	14
7. Atelier virtuel sur les négociations agricoles dans le cadre de l'OMC et son impact sur le commerce des produits agricoles intra-OCI, 26-28 Octobre 2020	15
8. Atelier virtuel sur la collecte et l'analyse des données du Commerce des Services, 23 au 25 mars 2021.	15
9. Réunion virtuelle d'experts de l'IOFS, sur la thématique « projets de l'industrie agro-alimentaire : perspectives de promotion des investissements dans les pays de l'OCI », 24 mai 2021	15
10. Atelier virtuel sur l'état des lieux des négociations au niveau de l'OMC, en prévision de la 12e réunion Ministérielle de l'OMC (CM12), 21-23 Juin 2021	15
11. Réunion consultative des Ministres du Commerce des Etats de l'OCI préparatoire de la CM12	15
<b>SECTION III : Etat des lieux des ACCESSIONS DES pays membres de l'OCI à l'OMC</b>	<b>17</b>
1. Processus d'accession à l'OMC	17
2. Assistance technique et sensibilisation	17
3. Outils destinés aux accessions :	18
4. Etat des lieux des adhésion des pays de l'OCI à l'OCI :	20
4.1. L'Algérie	21
4.2. L'Azerbaïdjan	24
4.3. Les Comores	27
4.4. L'Irak	29
4.5. L'Iran	31
4.6. Le Liban	31
4.7. La Libye	32
4.8. Le Soudan	32
4.9. L'Ouzbékistan	33
4.10. La Somalie	35
4.11. La Syrie	35
5. Conclusion :	36
<b>ANNEXES</b>	<b>37</b>

## NOTE INTRODUCTIVE

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (C.I.D.C), organe subsidiaire de l'Organisation de la Coopération Islamique (O.C.I) chargé de la promotion du commerce entre les pays islamiques, a été chargé par le Secrétariat Général de l'OCI et par le Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale pour les Pays Islamiques (COMCEC), de suivre en collaboration avec le Groupe de la Banque Islamique de Développement, les Négociations Commerciales Multilatérales organisées par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et d'offrir l'appui, la formation et l'assistance technique aux Etats Mmembres de l'OCI.

A ce titre, le CIDC présente régulièrement des rapports sur l'évolution de ces négociations aux réunions annuelles du COMCEC, de la Commission Islamique pour les Affaires Economiques, Culturelles et Sociales de l'OCI et au Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI.

De même, le CIDC élabore des rapports et des études dans le cadre des préparations aux réunions ministérielles de l'OMC en vue de faire connaître les points de vue des pays islamiques et d'essayer de dégager une plateforme commune pouvant concilier les différentes approches.

En outre, le Centre organise des séminaires et des ateliers sur les négociations commerciales multilatérales au profit des représentants des États membres de l'OCI des secteurs public et privé et sur les négociations commerciales intra-OCI.

Le rapport de cette année intervient dans une conjoncture particulière suite à la pandémie de COVID19. Les perspectives d'une reprise rapide du commerce mondial se sont améliorées, le commerce des marchandises ayant progressé plus rapidement que prévu au second semestre de l'année 2020. Selon de nouvelles estimations de l'OMC, le volume du commerce mondial des marchandises devrait augmenter de 8,0% en 2021 après avoir chuté de 5,3% en 2020, poursuivant son rebond après l'effondrement induit par la pandémie qui a atteint son point bas au deuxième trimestre de l'année dernière.

Au niveau de l'Organisation Mondiale du Commerce, l'année 2021, connaîtra la tenue de la douzième Conférence ministérielle (CM12) du 30 novembre au 3 décembre 2021 à Genève (Suisse). La CM12 devait initialement se tenir du 8 au 11 juin 2020 dans la capitale du Kazakhstan, Nour-Soultan, mais a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19. Elle sera présidée par Bakhyt Sultanov, Ministre du commerce et de l'intégration du Kazakhstan, comme convenu en décembre 2019 par les Membres de l'OMC.

Le présent rapport résume les travaux menés au sein de l'OMC en préparation de cette Conférence qui se tient tous les quatre ans. Les thématiques qui vont faire l'objet de discussion à cette occasion, les nouvelles initiatives soulevées lors de la 11e Conférence Ministérielle de l'OMC (CM11), ainsi que les axes du programme de DOHA pour le développement. Le rapport porte sur l'état des lieux de la mise en œuvre de l'Accord de la Facilitation des Investissements qui revêt une grande importance pour l'espace OCI. L'accent sera mis également sur l'état des lieux du processus d'accession des Etats membres de l'OCI à l'Organisation Mondiale du Commerce.

Le présent rapport est divisé en trois sections principales :

- Section I :** Développements récents des activités de l'OMC relatifs aux Etats Membres de l'OCI ;
- Section II :** Les activités du C.I.D.C dans le cadre de l'OMC ;
- Section III :** Etat des lieux des pays membres de l'OCI à l'OMC.

## **SECTION I : DEVELOPPEMENTS RECENTS DES ACTIVITES DE L'OMC RELATIVES AUX ETATS MEMBRES DE L'OCI**

### **1. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS À L'OMC**

Les développements récents à l'OMC sont marqués par les préparatifs à la 12<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de l'OMC (CM12) qui concernent les discussions des nouvelles initiatives conjointes soulevées lors de la 11<sup>e</sup> Conférence Ministérielle de l'OMC (CM11), tenue à Buenos Aires (Argentine) en 2017 ainsi que la poursuite des discussions des thématiques du programme de DOHA telles que l'Agriculture, la subvention à la pêche et les services. La mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges ainsi que l'état des lieux de l'accession à l'OMC, sont également des questions importantes qui concernent les pays membres de l'OCI.

Par ailleurs et suite à la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID19, les discussions à l'OMC, se sont focalisées ces derniers mois, sur les possibilités d'apporter des réponses concrètes aux questions du commerce et la santé, dont notamment les restrictions à l'exportation et la nécessité d'augmenter le volume de production de vaccins.

### **2. SUJETS DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC (CM12) :**

La 12<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de l'OMC (CM12), est prévue du 30 novembre au 3 décembre 2021 à Genève. Elle sera l'occasion de chercher les voies et moyens de dépasser l'impasse du cycle de Doha, par la discussion des nouvelles initiatives conjointes lancées par certains pays membres de l'OMC concernant des domaines vitaux revêtant une grande importance pour le développement.

Parmi les nouveaux sujets objet des négociations, identifiés depuis la 11<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de l'OMC de 2017, figurent : la facilitation des investissements pour le développement de l'OMC ; le commerce électronique ; les Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et le commerce et l'égalité des genres.

#### **2.1.1. Facilitation de l'investissement pour le Développement :**

S'agissant de la facilitation de l'investissement pour le Développement, un groupe de 70 membres de l'OMC, a adopté une déclaration ministérielle conjointe à ce sujet, lors de la CM11. L'objectif est d'engager des discussions structurées afin d'élaborer un cadre juridique engageant les pays sur le plan multilatéral à ce sujet.

Cette Initiative compte actuellement 105 Membres de l'OMC dont 21 pays membre de l'OCI qui ont entamé des négociations formelles en septembre 2020, en vue de faire avancer autant que possible dans la rédaction des dispositions spécifiques du futur cadre et

d'aboutir à des résultats concrets d'ici à la tenue de la CM12 de l'OMC. Les discussions portent sur 4 axes clés :

- Rendre les réglementations plus transparentes et prévisibles – notamment en publiant/notifiant les mesures liées à l'investissement, les points d'information/guichets uniques ;
- Rationnaliser et accélérer les procédures administratives – notamment les aspects de procédures liées aux demandes d'investissement, aux processus d'approbation, aux licences et qualifications, aux formalités et prescriptions en matière de documentation, aux guichets uniques ;
- Renforcer la coopération internationale et répondre aux besoins des Membres en développement – notamment en favorisant l'échange d'informations entre autorités compétentes ainsi que l'assistance technique et le renforcement des capacités pour les pays en développement et les PMA ;
- Autres questions en lien avec la facilitation de l'investissement en l'occurrence la coopération pouvoirs publics/Privé (investisseurs), le traitement des plaintes des investisseurs/le rôle du médiateur, et la responsabilité sociale de l'entreprise.

### **2.1.2. Le commerce électronique :**

Dans le contexte de l'OMC, le commerce électronique a fait l'objet d'une déclaration ministérielle pour la première fois lors de la 2<sup>ème</sup> Conférence ministérielle, tenue en 1998 à Genève. Cette déclaration a eu pour objectif l'établissement d'un programme de travail global pour examiner toutes les questions liées au commerce électronique mondial, y compris celles identifiées par les Membres.

Lors de la 11<sup>ème</sup> Conférence ministérielle tenue à Buenos Aires, un groupe de Membres de l'OMC (71 Membres) dont 11 pays membre de l'OCI a publié une déclaration conjointe sur le commerce électronique, en vue de futures négociations dans le cadre de l'OMC sur les aspects du commerce électronique qui sont liés au commerce international.

La déclaration conjointe publiée par ces pays encourage tous les Membres de l'OMC à participer afin de renforcer les avantages du commerce électronique pour les entreprises, les consommateurs et l'économie mondiale. Les pays initiateurs reconnaissent les défis auxquels sont confrontés les pays en voie de développement et les pays les moins avancés, dans le cadre des négociations de ce sujet. Les différents groupes des pays cherchent à coordonner leurs positions pour présenter des propositions visant l'établissement d'un mandat de négociations juste et équitable concernant les négociations multilatérales sur le e-commerce.

### **2.1.3. Les Micros, petites et Moyennes Entreprises (MPME) :**

Les Amis des MPME qui compte parmi eux une dizaine de pays membre de l'OCI, ont présenté un projet de décision ministérielle appelant à l'élaboration d'un programme de travail sur les besoins de développement des petites entreprises.

Une déclaration conjointe à ce sujet a été publiée par 87 Membres de l'OMC représentant environ 78% des exportations mondiales dans laquelle ils ont fait part de leur intention de créer un Groupe de travail informel sur les MPME ouvert à tous les Membres.

Les discussions portent sur les obstacles liés commerce, qui représentent une charge importante pour les MPME désireuses de participer au commerce international. L'accent est mis sur l'accès à l'information, l'environnement réglementaire, l'accès au financement et la réduction des coûts du commerce.

#### **2.1.4. Le commerce et l'égalité des genres :**

Lors de la 11e Conférence Ministérielle de l'OMC, 120 Membres et observateurs, soit 26 pays membres de l'OCI ont approuvé une initiative collective visant à accroître la participation des femmes au commerce à travers le soutien de « la Déclaration de Buenos Aires sur les femmes et le commerce », qui vise à éliminer les obstacles et à favoriser l'autonomisation économique des femmes. Les actions décrites dans ladite Déclaration visent :

- Le développement et la création d'emplois plus diversifiés et mieux rémunérés pour les femmes.
- La contribution à la réalisation des ODD, notamment l'objectif de développement durable visant à réaliser l'égalité des sexes par l'autonomisation des femmes et des filles.

Le Groupe de travail informel sur le commerce et l'égalité des genres a tenu sa première réunion, le 10 décembre 2020. Lors de cette réunion, les membres ont échangé sur liens entre commerce et égalité des genres, en vue d'adopter une approche des questions commerciales fondée sur le genre.

#### **2.1.5. Réforme de l'OMC :**

En ce qui concerne le règlement des différends, où de nombreux membres ont appelé à une résolution de l'impasse de l'Organe d'appel, la Directrice générale de l'OMC a exprimé l'espoir que la CM12 soit fructifiée pour parvenir à une entente commune sur les types de réformes nécessaires. Elle a noté que des groupes de membres avaient manifesté le désir d'aller de l'avant dans des domaines tels que la réglementation intérieure des services, le commerce électronique, la facilitation des investissements, l'autonomisation économique des femmes, les micros, petites et moyennes entreprises ainsi que les questions liées au commerce et au climat.

Pour les questions qui ne pouvaient pas être réglées cette année durant la CM12, la Directrice de l'OMC a déclaré que les membres avaient appelé à des programmes de travail post-CM12 sur les questions multilatérales liées à l'agriculture, aux services et au traitement spécial et différencié, ainsi qu'à des initiatives de déclaration conjointe dans des domaines tels que pollution par les plastiques et durabilité environnementale.

#### **2.1.6. Commerce et santé :**

Pour cette question de nombreux pays membres de l'OMC, la CM12 peut apporter des réponses concrètes sur le commerce et la santé. L'accent mis par l'OMC sur les restrictions à l'exportation et la nécessité d'augmenter les volumes de production de vaccins a retenu l'attention et l'engagement des dirigeants, a-t-elle déclaré.

Lors d'une réunion tenue le 14 avril 2021, les fabricants de vaccins, les organisations internationales, la société civile et les membres ont examiné comment l'OMC pourrait contribuer aux efforts de lutte contre la pénurie mondiale de vaccins COVID-19. Il a été précisé que les capacités de fabrication dans plusieurs pays en développement restent sous-exploitées. Il a été demandé aux membres de contribuer activement aux négociations pour faire sortir des textes portant sur des dérogations aux ADPIC visant à trouver un compromis pragmatique bénéfique pour tous les pays.

### **3. THÉMATIQUES DU PROGRAMME DE DOHA :**

Outre ces nouvelles initiatives, les préparatifs de la CM12 concernent la poursuite des discussions sur les autres thématiques du cycle de Doha. Il s'agit des subventions à la pêche, l'agriculture, les services, et le traitement spécial et différencié.

#### **3.1.1. Négociations sur les subventions à la pêche :**

Ces négociations portent sur les règles visant la prohibition des subventions qui menacent la durabilité de la pêche afin de contribuer à assurer l'utilisation et la conservation durables des ressources marines.

L'importance de cette thématique est intimement liée à l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU en septembre 2015. Le mandat de négociation convenu à la onzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM11) ont permis de prendre conscience avec plus d'acuité de l'urgence des discussions. Un groupe de travail s'attèle à parvenir à un accord sur un projet de texte présenté en novembre 2020 et couvrant les dispositions portant notamment sur :

- La prohibition des subventions contribuant à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, des subventions concernant la pêche de stocks surexploités et celles qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche (avec des espaces réservés pour un mécanisme de plafonnement et une liste des subventions non préjudiciables); et
- Le traitement spécial et différencié pour les PVD et PMA
- L'assistance technique et le renforcement des capacités,
- La notification et la transparence le règlement des différends.

Le groupe de travail poursuit les négociations, pour finaliser ce texte. La Directrice générale de l'OMC, Ngozi Okonjo-Iweala, a exhorté, en avril dernier, les membres à faire preuve de la souplesse nécessaire pour surmonter les obstacles restants.

#### **3.1.2. L'agriculture :**

S'agissant des négociations agricoles, il y a lieu de rappeler que l'Accord de l'OMC sur l'agriculture de 1995, constitue une avancée importante pour réformer le commerce des produits agricoles et le rendre plus équitable. Les Membres de l'OMC ont pris des mesures limitant les subventions et obstacles au commerce qui faussent le commerce des produits agricoles. En 2015, ils ont pris la décision historique de supprimer les subventions à l'exportation de produits agricoles et d'établir des règles pour les autres formes de soutien à l'exportation de produits agricoles.

Les Membres de l'OMC continuent de mener des négociations en vue de réformer le commerce des produits agricoles. Plusieurs réunions informelles ont eu lieu durant l'année 2021 dans l'objectif de déterminer un niveau d'ambition et les éléments prioritaires qui permettraient d'élaborer le premier projet de texte de négociation, dans la perspective de la CM12. Des efforts sont menés pour encourager les Membres à faire avancer les discussions techniques dans le temps qu'il restait pour le processus mené par les facilitateurs, avant que le Comité ne passe à la phase de négociation de haut niveau en juin 2021.

Les négociations en cours prennent en considération les défis de la pandémie du COVID19 et la montée de la faim dans le monde. D'où la nécessité de plaider fermement en faveur

d'un « paquet de sécurité alimentaire » de l'OMC. Les éléments d'un paquet portent sur la constitution de stocks publics, la proposition d'exemption des restrictions à l'exportation des achats humanitaires du programme alimentaire mondial, le soutien interne et la transparence. Certaines délégations soulèvent également la question du coton et le mécanisme de sauvegarde spéciale.

La plupart des pays membres œuvrent pour atteindre des résultats significatifs pour réussir la CM12.

### **3.1.3. Commerce des services :**

Les services occupent une place de choix dans le commerce international. Le développement des nouvelles technologies d'information et de communication ont facilité les modes de fournitures transfrontières de services, créant ainsi de nouvelles opportunités. Les services constituent également des intrants essentiels dans la production de marchandises. En termes de valeur ajoutée, ils représentent environ 50% du commerce mondial. La conclusion de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) est l'une des principales réalisations des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay.

Les Membres de l'OMC poursuivent leurs discussions pour accroître le niveau d'ouverture des marchés, comme prévu à l'article XIX de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Les négociations sont concentrées généralement sur :

- (i) un meilleur accès aux marchés des services et fournisseurs de services pour les autres Membres de l'OMC ;
- (ii) le développement de nouvelles disciplines pour rendre la réglementation intérieure plus objective et transparente et de veiller à ce que cette dernière ne soit pas inutilement lourde ;
- (iii) les aspects services du commerce électronique (la fourniture électronique de services).

Les pays membres tentent de réaliser des progrès en perspective de la 12<sup>e</sup> réunion Ministérielle de l'OMC.

### **3.1.4. Traitement spécial et différencié :**

Les Accords de l'OMC prévoient des souplesses accordées aux PVD et PMA, sous forme de traitement plus favorable. Ces dispositions appelées "traitement spécial et différencié" (TSD) concernent des :

- Périodes plus longues pour la mise en œuvre des accords et des engagements ;
- Mesures visant à accroître les possibilités commerciales de ces pays ;
- Dispositions permettant la préservation des intérêts commerciaux des PVD et PMA;
- Soutien permettant d'aider ces pays à mieux gérer leurs engagements au niveau de l'OMC ;

La Déclaration de Doha précise que les pays membres devraient réexaminer les dispositions relatives au traitement spécial et différencié en vue de les renforcer et de les rendre plus opérationnelles.

De nombreuses propositions ont été présentées par des PMA et des PMA. La plupart provenaient du Groupe africain et du Groupe des pays les moins avancés. En général, ces



propositions indiquent des extraits d'un accord et suggèrent de nouvelles formulations afin d'introduire de nouvelles dispositions relatives au TSD en faveur des pays en développement ou de renforcer celles qui existent déjà. Elles portent sur la plupart des Accords de l'OMC, y compris l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), le GATT et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Les Membres continuent de mener des négociations pour faire avancer ces projets des réformes. Le président du Conseil général, l'Ambassadeur Dacio Castillo du Honduras, mène des consultations sur des propositions concernant des questions spécifiques aux pays les moins avancés telles que les propositions du G-90 sur le traitement spécial et différencié ainsi que sur les petites économies et des domaines tels que le commerce électronique.

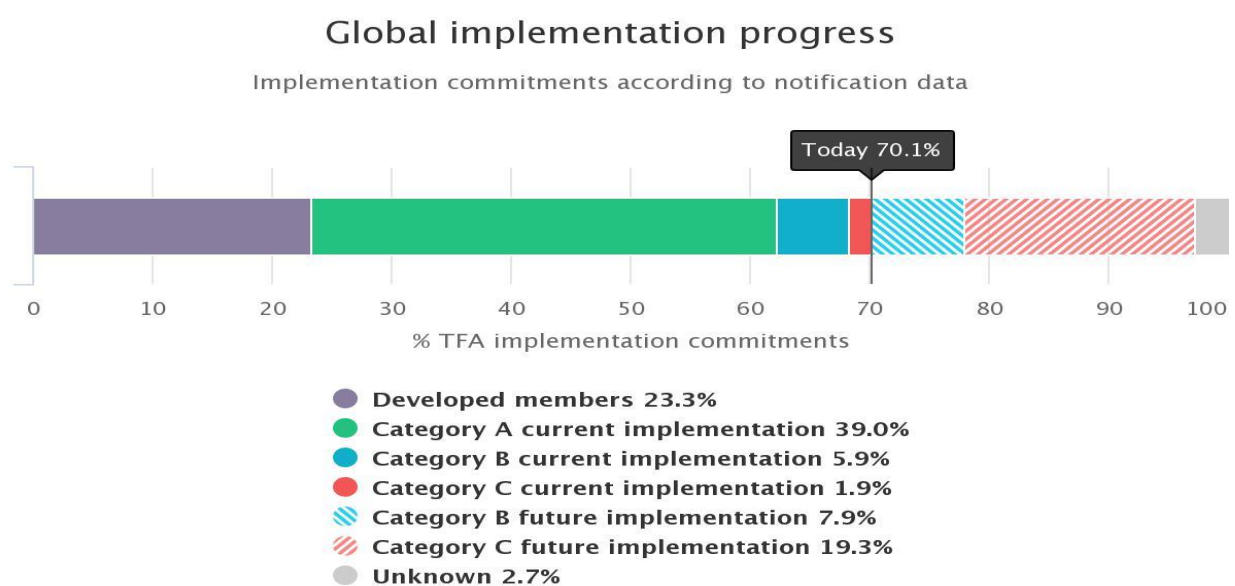
#### 4. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE FACILITATION DES ECHANGES

L'Accord de Facilitation des Echanges (AFE) conclu à Bali en Décembre 2013 est entré en vigueur le 22 février 2017, suite à sa ratification par les deux tiers des Membres de l'OMC. Quatre ans après l'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), le Comité de la facilitation des échanges de l'OMC a adopté, le 3 mars 2021, une feuille de route pour l'examen des progrès réalisés dans sa mise en œuvre.

Suite à la réunion du Comité de la facilitation des échanges tenue les 22 et 23 avril 2021, les Membres de l'OMC ont examiné les derniers progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'AFE.

A la date du 22 avril 2021, le taux actuel de la mise en œuvre des engagements au titre de l'AFE s'élevait à 70,1 % pour l'ensemble des Membres de l'OMC. Ce chiffre devrait atteindre 83 pour cent d'ici à 2023, sur la base des notifications que les Membres avaient présentées au sujet de leurs dates de mise en œuvre respectives.

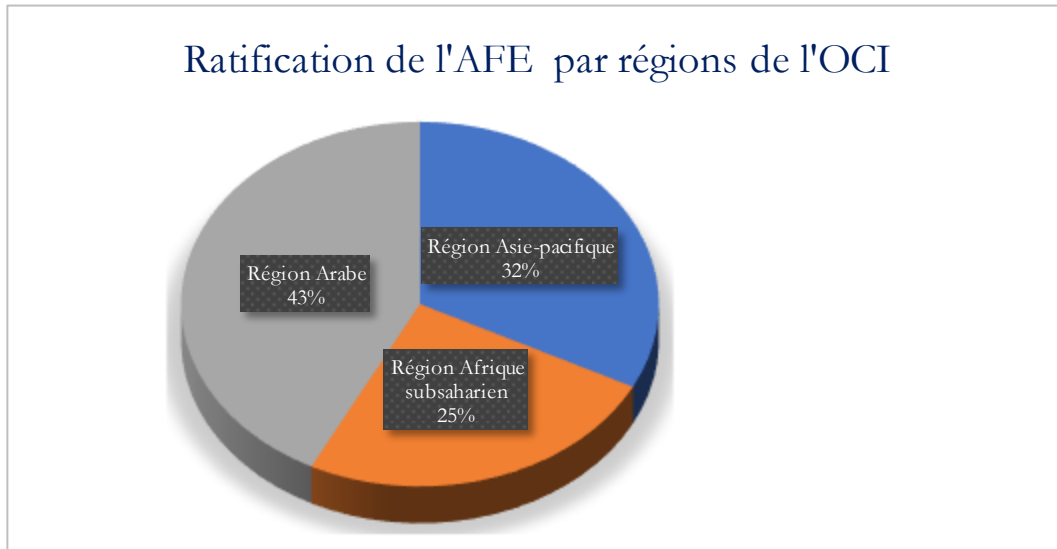
Suivant les niveaux de développement, le taux actuel de mise en œuvre des engagements est de 100 % pour les Membres développés, de 70,3 % pour les Membres en développement et de 35,9 % pour les pays les moins avancés (PMA).



TFAD (Trade Facilitation Agreement Database) [www.tfadatabase.org](http://www.tfadatabase.org)

#### 4.1.1. Notification et Ratification de l'Accord de Facilitation des Echanges :

Au niveau des membres de l'Organisation de la Coopération islamique, les derniers pays qui ont ratifié l'AFE sont : Maroc, Égypte, Tadjikistan, Maldives, Guinée, Tunisie et Colombie (10 Août 2020), portant à 153 le nombre total de ratifications sur les 164 membres de l'OMC. On rappelle que le premier à ratifier l'accord est Hong Kong Chine.

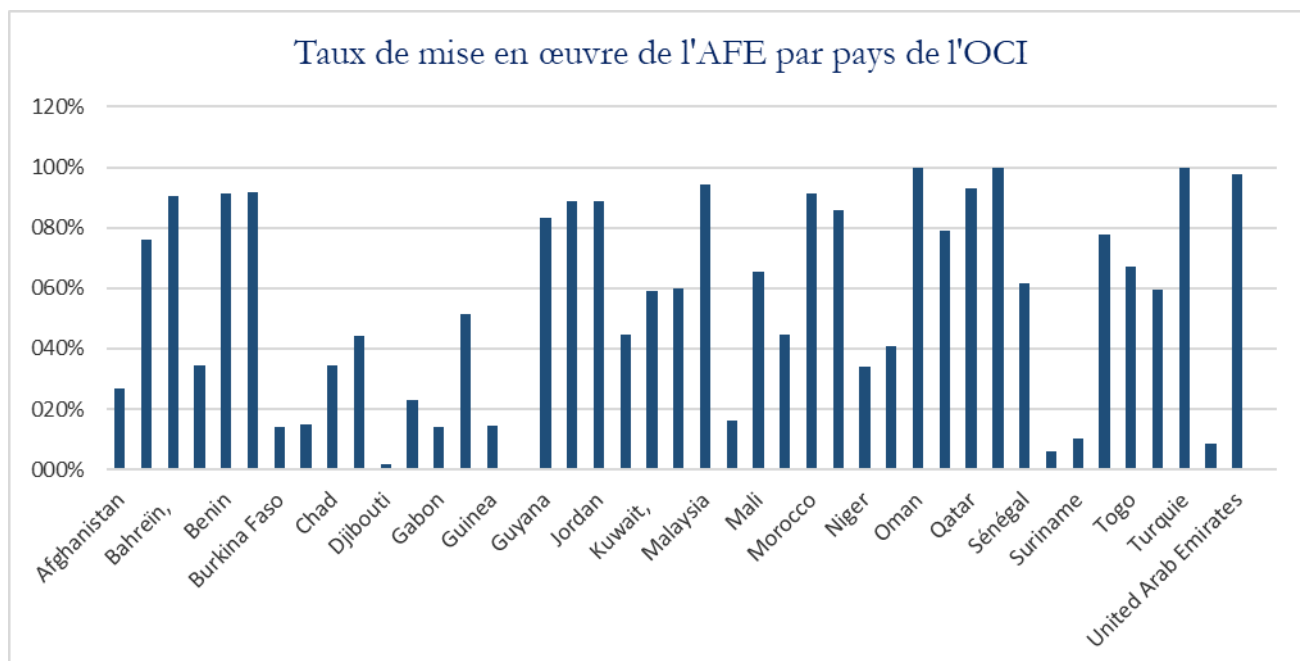


Parmi les Etats Membres qui ont ratifié l'AFE, on peut citer 40 sur les 153: Malaisie, Niger, Togo, Pakistan, Guyane, Côte d'Ivoire, Brunei, Mali, Turquie, Emirats Arabes Unis, Albanie, Kazakhstan, Arabie Saoudite, Afghanistan, Sénégal, Bahreïn, Bangladesh, Gabon, Kirghizistan, Mozambique, Maldives, Nigeria, Oman, Tchad, Jordanie ; Sierra Léone, Qatar, Gambie, Indonésie, Djibouti, Bénin, Koweït, Ouganda, Burkina Faso, Cameroun, Maroc, Égypte, Tadjikistan, Guinée et Tunisie.

Il faut noter que 121 pays ont notifié la catégorie A de l'AFE dont 40 pays de l'OCI tels que : Afghanistan, Albanie, Bangladesh, Burkina Faso, Bahreïn, Brunei, Chad, Côte d'Ivoire, Cameroun, Djibouti, Egypte, Gabon, Gambie, Guyana, Indonésie, Jordan, Kirghizistan, Koweït, Kazakhstan, Maroc, Mali, Mauritanie, Malaysia, Maldives, Mozambique, Niger, Nigeria, Oman, Pakistan, Qatar, Arabie Saoudite, Sierra Leone, Sénégal, Suriname, Togo, Tadjikistan, Tunisie, Turquie, Ouganda et Emirats Arabes Unis.

Par ailleurs, 104 pays ont notifié la catégorie B et 95 la catégorie C de l'Accord selon les données de l'OMC du 12 Mai 2020.

37 Etats Membres de l'OCI ont notifié la Catégorie B à savoir : l'Albanie, le Tchad, la Guyane, le Mozambique, le Nigeria, le Pakistan, l'Afghanistan, le Bangladesh, Bahreïn, le Brunei, la Gambie, le Mali, Maroc, la Malaisie, le Niger, la Sierra Leone, le Togo, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, Djibouti, l'Égypte, le Gabon, l'Indonésie, la Jordanie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, les Maldives, la Mauritanie, le Maroc, Oman, le Sénégal, le Tadjikistan et les Emirats Arabes Unis, le Bénin, la Guinée et l'Ouganda.



34 pays de l'OCI ont notifié la Catégorie C de l'Accord AFE, il s'agit de : l'Albanie, le Tchad, la Guyane, le Mozambique, le Nigeria, le Pakistan, l'Afghanistan, le Bangladesh, Bahreïn, la Gambie, le Mali, Maroc, le Niger, la Sierra Leone, le Togo, le Maroc, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, Djibouti, l'Egypte, le Gabon, la Jordanie, le Kazakhstan, le Kirghizstan, les Maldives, la Mauritanie, le Sénégal, le Suriname et le Tadjikistan, le Bénin, la Guinée, la Tunisie et l'Ouganda. Le tableau ci-après, récapitule les engagements des pays de l'OCI dans le cadre de l'Accord sur la facilitation des échanges.

## **SECTION II : LES ACTIVITES DU CIDC DANS LE CADRE DE L'OMC**

Le CIDC a mené un certain nombre d'activités pour servir les intérêts économiques des États Membres de l'OCI sur les questions de l'OMC, en particulier :

### **1. RÉUNION D'EXPERTS DE HAUT NIVEAU DE L'OCI SUR LES « OBSTACLES À L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE : DÉFIS ET OPPORTUNITÉS », CASABLANCA, ROYAUME DU MAROC, 24 ET 25 JANVIER 2018.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord entre S.E. le Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) et S.E. Président de la République de Côte d'Ivoire, lors du 44<sup>ème</sup> Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI tenu à Abidjan en juillet 2017, en vue de l'organisation d'une Conférence de l'OCI sur les Obstacles et la Facilitation de l'Investissement en Afrique, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) a pris l'initiative d'organiser une Réunion d'Experts de Haut Niveau de l'OCI sur les «Obstacles à l'Investissement en Afrique: Défis et Opportunités» qui s'est tenue les 24 et 25 janvier 2018 à Casablanca, Royaume du Maroc.

Les principaux objectifs de cette réunion sont de partager d'une part les perspectives internationales, régionales et nationales sur les principaux obstacles, et de proposer de

meilleures solutions pour l'Investissement en Afrique et d'autre part pour préparer le projet de Déclaration de la Conférence et le projet de Lignes Directrices d'Investissement de l'OCI qui seront présentés pour examen à la Conférence sur l'Investissement OCI/Afrique 2018 à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire.

Le CIDC a organisé la réunion en partenariat avec la Division des Investissements de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED).

Les Etats membres de l'OCI et les institutions de l'OCI suivants ont participé à la réunion : le Maroc, l'Arabie Saoudite, la Turquie, le Nigéria, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Département des Affaires Juridiques du Secrétariat Général de l'OCI, le CIDC, la SIACE, le SESRIC, la CNUCED, l'Université de Genève et l'Université d'East Anglia au Royaume Uni.

Les experts ont élaboré deux projets de documents devant être considérés comme des documents finaux pour la Conférence sur l'investissement en Afrique de l'OCI 2018 ; "Projet de Lignes Directrices de l'OCI pour l'élaboration des politiques d'investissement" et le "Projet de déclaration de la Conférence" : Soumettre les "Projet de Lignes Directrices de l'OCI pour l'élaboration des politiques d'investissement" et le "Projet de Déclaration" pour approbation au Secrétariat Général de l'OCI avant leur soumission à la prochaine Conférence d'Investissement de l'OCI en Afrique et aux États Membres. Ces documents ne sont pas contraignants et demeurent à titre indicatif tant qu'ils ne sont pas officiellement adoptés par l'organe décisionnel compétent de l'OCI.

## **2. ATELIER SUR LE MÉCANISME DE COORDINATION ENTRE LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI SUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'OMC, 19-20 OCTOBRE 2018, MISSION DE L'OCI, GENÈVE, SUISSE.**

En référence à la résolution N°52 de la trente-troisième session du COMCEC tenue du 20 au 23 Novembre 2017 à Istanbul, République de Turquie, qui a demandé au CIDC et au groupe de la BID de soumettre un document de travail pour examen lors de la prochaine réunion du COMCEC sur les options pratiques pour renforcer la coordination des Ministres du commerce de l'OCI vis-à-vis des développements récents dans les négociations à l'OMC et pour formuler des positions sur des questions prioritaires pour les pays de l'OCI actuellement proposées à l'OMC, le CIDC et la BID en collaboration avec le Bureau de la Représentation Permanente de l'OCI à Genève, ont organisé à ce sujet un Atelier à Genève, en Suisse, les 19 et 20 Octobre 2018.

Les objectifs de cet atelier sont d'une part de passer en revue le projet d'étude et de s'enquérir des observations et commentaires formulés par les Etats Membres, et d'autre part, d'élaborer des recommandations pratiques pour renforcer davantage le mécanisme de coordination conjointe entre les États Membres en matière de l'OMC.

L'Atelier a réuni les représentants suivants de Missions des pays de l'OCI à Genève : Niger, Algérie, Arabie Saoudite, Maroc, Soudan, Palestine, Pakistan, Oman, Albanie, Bangladesh, Mali, Djibouti, Sénégal, Gabon, Turquie, Maldives, Brunei, Pakistan, Jordanie, Comores, Yémen et Kazakhstan.

Le CIDC, la mission de l'OCI à Genève et le Groupe de la BID ont animé cette réunion.

### **3. PANEL SUR LES OBSTACLES ET LES SOLUTIONS À L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE, GENÈVE-SUISSE, 23 OCTOBRE 2018,**

Faisant suite aux instructions de S.E. le Secrétaire Général de l'OCI, la Coopération OCI/ONU et le projet intégré du TISC sur les investissements, la CNUCED, le CIDC, l'ICIEC, et le SESRIC, ont organisé, en collaboration avec la Mission Permanente de l'OCI à Genève, un atelier sur les « Obstacles et solutions à l'investissement en Afrique » le 23 Octobre 2018.

L'atelier fut présidé par S.E. Amb. Nassima BAGHLI avec la participation de Mme Isabelle Durant, Secrétaire Générale Adjointe de la CNUCED et des représentants du CIDC, de l'ICIEC, du SESRIC, de l'Autorité Générale Saoudienne des Investissements (SAGIA), de la Commission Nigériane de Promotion de l'Investissement (NIPC) et d'Inoks Capital.

Plus de 200 participants représentant plus de 50 pays ont assisté à cet atelier.

Les objectifs principaux de cette réunion sont d'une part, de partager les perspectives internationales, régionales et nationales sur les principaux obstacles et de proposer de meilleures solutions pour l'investissement en Afrique, et d'autre part à préparer le Projet de Déclaration de la Conférence et le Projet de Principes Directeurs de l'OCI.

Les représentants du CIDC, de l'ICIEC et du SESRIC ont présenté les activités de leurs institutions respectives dans le domaine de la promotion de l'investissement, des obstacles et les recommandations pratiques pour investir en Afrique.

Les représentants de l'Autorité Générale Saoudienne des Investissements (SAGIA), M. Al-Othaibi et Mme Okala de la Commission Nigériane pour la Promotion de l'Investissement (NIPC), ont présenté des exposés sur les obstacles à l'investissement en Afrique et les solutions élaborées par la SAGIA et la NIPC en vue de les surmonter pour améliorer davantage l'investissement dans les pays africains.

Le représentant d'Inoks Capital a exposé les obstacles rencontrés par le secteur privé pour investir en Afrique et les solutions apportées par ses institutions pour renforcer les flux d'investissement en Afrique.

### **4. ATELIER SUR LES RÉSULTATS DE LA ONZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC (MC11) AU PROFIT DES ETATS MEMBRES DE L'OCI, 19-20 NOVEMBRE 2018, DUBAÏ, ETAT DES EMIRATS ARABES UNIS**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution de la Trente-Troisième Session du COMCEC, qui s'est tenue du 20 au 23 Novembre 2017 à Istanbul, en République de Turquie, qui a appelé le Groupe de la BID et le CIDC à continuer de fournir une assistance technique aux Etats membres de l'OCI sur les questions liées à l'OMC, d'intensifier leurs efforts pour sensibiliser les États Membres à l'impact des négociations commerciales de l'OMC sur leurs économies et à coordonner leurs efforts en vue de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des Etats Membres de l'OCI, de manière à faciliter leur pleine intégration au sein du système commercial multilatéral sur une base juste et équitable, le CIDC et le Groupe de la BID en collaboration avec le Ministère de l'Economie des Emirats Arabes Unis ont organisé un Atelier sur «les résultats de la Onzième Conférence Ministérielle de l'OMC (MC11) au profit des Etats Membres s de l'OCI » les 19-20 Novembre 2018 à Dubaï.

L'atelier a permis de mettre en exergue l'état d'avancement des négociations de l'OMC, les décisions et les déclarations Ministérielles de la 11<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle, les sujets

de négociations, le statut de l'adhésion des États membres de l'OCI à l'OMC et la future coordination de l'OCI vis à vis des questions de l'OMC.

Ont participé à cet Atelier les Etats Membres suivants : Egypte, Emirats Arabes Unis, Kirghizistan, Malaisie, Pakistan, Palestine, Oman, Soudan, Suriname et Tadjikistan.

Ont également pris part à cette rencontre les organisations internationales suivantes : Centre Sud, Réseau du Tiers Monde, la BID (Département de la Stratégie et de la Coopération) et le CIDC.

#### **5. ATELIER POST OMC MC 11/PAYS FRANCOPHONES, 26-27 JUIN 2019, CASABLANCA - ROYAUME DU MAROC**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution de la Trente-Troisième Session du COMCEC, qui s'est tenue du 20 au 23 Novembre 2017 à Istanbul, en République de Turquie, qui a appelé le Groupe de la BID et le CIDC à continuer de fournir une assistance technique aux États membres de l'OCI sur les questions liées à l'OMC, d'intensifier leurs efforts pour sensibiliser les États Membres à l'impact des négociations commerciales de l'OMC sur leurs économies.

A cet égard, le CIDC et le Département de la stratégie Pays et de la coopération de la BID ont organisé en collaboration avec le Secrétariat d'Etat Chargé du Commerce Extérieur du Royaume du Maroc ont organisé un Atelier sur « les résultats de la Onzième Conférence Ministérielle de l'OMC (MC11) au profit des Etats Membres Africains de l'OCI » les 26-27 Juin 2019 à Casablanca.

Cet atelier a été organisé en vue de discuter de sujets importants, notamment l'état d'avancement des négociations à l'OMC, les décisions Ministérielles de la 11<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle (MC11), le statut de l'adhésion des États Membres de l'OCI à l'OMC, la coordination future de l'OCI sur les questions relatives à l'OMC, l'échange de points de vue des représentants des pays de l'OCI sur les priorités de négociation de l'OCI au sein de l'OMC et les questions à débattre lors de la prochaine Conférence Ministérielle qui se tiendra à Nur-Sultan, République du Kazakhstan du 8 au 11 Juin 2020.

Les Etats Membres suivants ont participé à cet atelier : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, La Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Togo, Tunisie, Ouganda et Maroc.

#### **6. ATELIER SUR «LES NÉGOCIATIONS EN COURS À L'OMC EN FAVEUR DES MISSIONS PERMANENTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI À GENÈVE», 14-15 NOVEMBRE 2019, GENÈVE, SUISSE**

Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), le Département de la Stratégie Pays et de la Coopération de la Banque Islamique de Développement (BID) ont organisé en collaboration avec la Mission Permanente de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) auprès du Bureau des Nations Unies et d'autres Organisations Internationales à Genève, un Atelier sur «Les Négociations en cours à l'OMC en faveur des Missions Permanents des États Membres de l'OCI à Genève», Genève, Suisse, 14-15 Novembre 2019.

Les objectifs de cet atelier étaient de discuter des thématiques importantes, notamment les négociations en cours et leur impact sur le commerce des Etats Membres de l'OCI à savoir l'Agriculture, les Subventions à la Pêche, le Commerce Electronique, le Commerce

des Services, la Facilitation de l'Investissement pour le Développement, les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME), le Commerce et l'autonomisation économique des femmes et la réforme et coordination de l'OMC pour les questions relevant de l'OMC. Cet événement a contribué à sensibiliser davantage les représentants des Missions Permanentes de l'OCI aux récents développements en matière de négociations à l'OMC afin de les préparer à soulever des questions pertinentes pour leurs délégations lors de la prochaine Conférence Ministérielle (MC12) qui se tiendra à Nur-Sultan, République du Kazakhstan, les 8 et 11 Juin 2020. Plus de 20 Pays et 8 Organisations Régionales et Internationales ont participé à cet événement.

**7. ATELIER VIRTUEL SUR LES NÉGOCIATIONS AGRICOLES DANS LE CADRE DE L'OMC ET SON IMPACT SUR LE COMMERCE DES PRODUITS AGRICOLES INTRA-OCI, 26-28 OCTOBRE 2020**

Le CIDC en collaboration avec la Banque Islamique du Développement a organisé un atelier sur les négociations commerciales au sein de l'OMC et leur impact sur le commerce intra-OCI. L'objectif de cette rencontre est d'informer les cadres relevant des Ministères en charge de ce dossier dans les pays membres sur l'état des lieux des négociations agricoles et de leur permettre de maîtriser les côtés techniques des négociations.

**8. ATELIER VIRTUEL SUR LA COLLECTE ET L'ANALYSE DES DONNÉES DU COMMERCE DES SERVICES, 23 AU 25 MARS 2021.**

Compte tenu des développements récents dans le monde en termes de commerce des services, le CIDC, en collaboration avec les institutions de l'OCI et les organisations régionales, organisé un atelier sur les approches de collecte, de traitement et de l'analyse des données concernant le commerce des services afin d'aider les négociateurs des États Membres de l'OCI à maîtriser les nouvelles techniques de Négociations Commerciales.

**9. RÉUNION VIRTUELLE D'EXPERTS DE L'IOFS, SUR LA THEMATIQUE « PROJETS DE L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE : PERSPECTIVES DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DANS LES PAYS DE L'OCI », 24 MAI 2021**

Dans le but d'encourager les Agences de promotion des investissements des pays de l'OCI, à développer leurs activités dans le secteur agro-alimentaire, L'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) a tenu, le 24 mai 2021, une réunion virtuelle d'experts consacrée à l'examen des opportunités et les défis pour attirer les investissements dans les pays de l'OCI dans ce secteur. Ont pris part à cette réunion plus de 37 participants.

Dans ce cadre, le CIDC a présenté ses activités relatives aux programmes de promotion des investissements et de renforcement de capacités pour développer les échanges commerciaux et des investissements dans le domaine de l'agro-alimentaire dans la zone OCI .

**10. ATELIER VIRTUEL SUR L'ÉTAT DES LIEUX DES NÉGOCIATIONS AU NIVEAU DE L'OMC, EN PRÉVISION DE LA 12E RÉUNION MINISTÉRIELLE DE L'OMC (CM12), 21-23 JUIN 2021**

Pour un meilleur positionnement des pays de l'OCI dans les négociations l'OMC, le CIDC organise en coopération la BID et le Secrétariat de l'OMC, un atelier sur les thématiques qui seront discutés à l'occasion de la CM12, notamment la facilitation des investissements pour le développement ; le commerce électronique ; les Micro-PME ; l'égalité des genres et les subventions aux pêcheries.

L'objectif est d'offrir aux experts des pays de l'OCI un espace de concertation et d'échange d'expérience sur ces questions.

**11. RÉUNION CONSULTATIVE DES MINISTRES DU COMMERCE DES ETATS DE L'OCI PRÉPARATOIRE DE LA CM12**

En marge de la CM12, les Ministres chargés du Commerce des Etats de l'OCI, tiendront une réunion consultative, en vue de coordonner leurs efforts pour mieux tirer profit des négociations en cours sur les sujets mentionnés dans le paragraphe précédent.



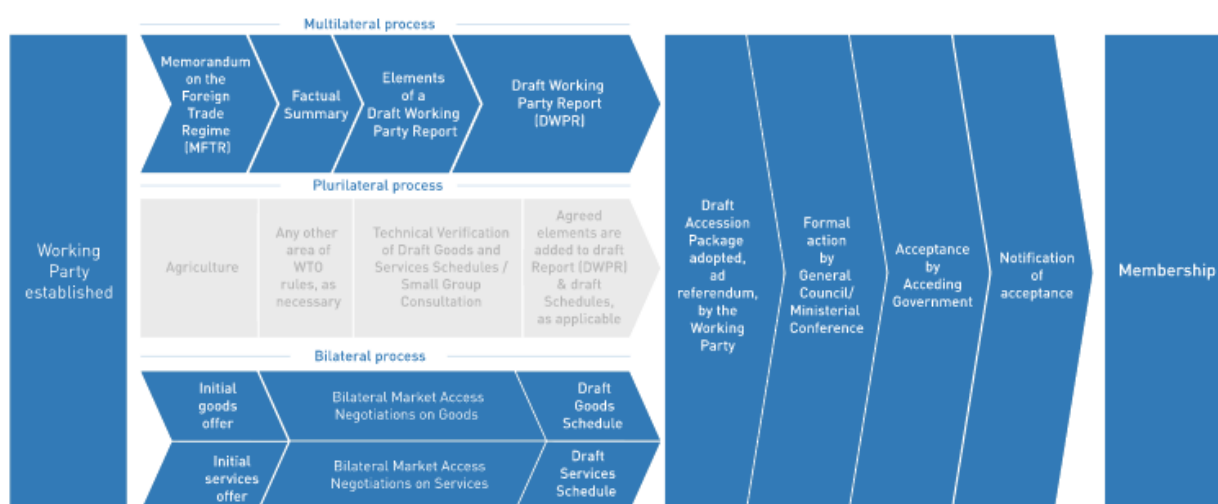
## SECTION III : ETAT DES LIEUX DES ACCESSIONS DES PAYS MEMBRES DE L'OCI A L'OMC

### 1. PROCESSUS D'ACCESSION A L'OMC

Les Etats de l'OCI Membres de l'OMC sont toujours au nombre des 44 pays. 11 Etats Membres de l'OCI sont en cours d'accession à l'OMC.

Les accessions à l'OMC se déroulent par voies interdépendantes des négociations multilatérales, plurilatérales et bilatérales. Certains processus ont enregistré des progrès considérables depuis 2013, tandis que d'autres n'ont pas avancé comme prévu en raison de divers facteurs, parmi lesquels la poursuite des négociations avec les Membres, des complexités techniques, des difficultés intérieures et divergences des choix.

Le schéma, ci-après, résume les différents aspects du processus d'accession à l'OMC :



Les modalités d'accession comportent un volet lié au soutien des pays par le biais d'assistance technique, à côté des autres outils de sensibilisation et de dialogue permettant aux pays accédants de mieux préparer le processus de dialogue avec les autres pays membres pour honorer leurs engagements.

### 2. ASSISTANCE TECHNIQUE ET SENSIBILISATION

L'assistance technique et le renforcement des capacités liées à l'accession sont axés sur la formation des fonctionnaires gouvernementaux. Ils incluent également des activités de sensibilisation à l'intention des parlementaires, du secteur privé, des milieux universitaires, de la société civile et des médias. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités, sont comme suit :

- Séminaires nationaux ;
- Séances sur les accessions durant les cours avancés de politique commerciale, les cours régionaux et les cours d'introduction à l'intention des PMA ;
- Ateliers ;
- Missions techniques ;
- Visites effectuées par les Présidents des groupes de travail ;
- Création ou renforcement de centres de référence de l'OMC ;
- Formation en ligne ;

- Dialogue avec les groupes de Membres à l'OMC ;
- Et participation à des conférences.

Des travaux techniques importants ont été entrepris au sujet de plusieurs accessions. Ainsi, la combinaison des activités d'assistance technique et de sensibilisation du Secrétariat s'est avérée essentielle pour aider les Membres et les gouvernements en cours d'accession dans leurs négociations. Il y a lieu de souligner, que ce processus d'accession fait l'objet de l'assistance technique et de la contribution financière de plusieurs pays dont : l'Australie, le Brésil, la Chine, les États-Unis, l'Inde et l'Union Européenne (UE) et ses divers États Membres.

Les activités d'assistance technique et financière constituent une priorité pour l'OMC. Elles comprennent les tables rondes, les ateliers et les séances d'information et de formation organisés par la Division des accessions en collaboration avec les Membres de l'OMC.

D'autres activités de formations et de partage d'expérience sont programmées en 2021, sur plusieurs aspects du commerce liés à l'adhésion, y compris les techniques de programmation, les discours sur les engagements et les concessions en matière d'accès aux marchés de marchandises. La dernière action concerne le lancement du 1<sup>er</sup> cours régional de politique commerciale en ligne pour l'Afrique, qui se déroule du 17 mai au 20 août 2021, impliquant les pays en cours d'accession à l'OMC.

L'année 2020 a connu l'organisation de plusieurs activités dont on peut citer :

- Le Dialogue régional de haut niveau Processus d'accession à l'OMC pour la région arabe en février 2020, avec la participation de la Banque Islamique de développement (BID) ;
- Le troisième Dialogue régional sur les accessions à l'OMC pour les pays d'Afrique organisés en novembre 2020.
- La première semaine virtuelle des accessions en juillet 2020 qui comprenait dix webinaires de 90 minutes de conférences, de formations, de dialogues et de tables rondes, couvrant des questions d'actualité en matière d'adhésion.

Ces rencontres visent le renforcement des connaissances des participants sur les règles liées à l'adhésion, tout en se basant sur le partage d'expériences. Plusieurs sujets importants ont été débattus comme la transformation économique grâce à l'adhésion à l'OMC ainsi que la mise en œuvre de la ZLECAf. Les 8 pays membres de l'OCI, bénéficiaires sont : l'Algérie, les Comores, l'Iraq, la République libanaise, la Libye, la Somalie, le Soudan et la Syrie.

### 3. OUTILS DESTINÉS AUX ACCESSIONS :

L'OMC a lancé en Juillet 2016 un nouveau Portail Intelligent des adhésions qui permet d'améliorer l'accès à l'information sur les adhésions à l'OMC ainsi que de nombreuses fonctionnalités nouvelles, telles que l'accès direct à toutes les lois notifiées pour les adhésions complétées. Le portail est disponible à l'adresse suivante : <https://www.wto.org/accessions>.

La Base de données des engagements dans le cadre des adhésions (ACDB) a été lancée en Mai 2012. Elle donne accès à la totalité des engagements et les informations connexes contenues dans les rapports des groupes de travail d'adhésions et aux protocoles d'adhésions des 31 Membres en vertu de l'article XII MC (<http://acdb.wto.org>). En 2018, la

base de données a été mise à jour pour inclure les protocoles d'accèsion de tous les Membres relevant de l'Article XII et les engagements qui y figurent.

Par ailleurs, les réunions des Groupes de travaux liés à l'accèsion poursuivent leurs travaux. A cet égard, plusieurs rencontres ont eu lieu entre le Secrétariat de l'OMC et le Groupe consultatif des PMA, le Groupe informel des pays en développement, le Groupe Asiatique des pays en développement, le GRULAC, le Groupe Africain et le Groupe Arabe.

Ces réunions ont été l'occasion d'informer ces groupes sur l'état d'avancement des accèsions, notamment les éléments suivants : la portée des activités de soutien et de sensibilisation, les responsabilités des voisins/groupes régionaux, les préoccupations des gouvernements accédants et les Membres, et les priorités techniques en matière d'accèsion.

Les dernières réunions du Groupe Informel des Gouvernements Accédants (IGAG) ont eu lieu en juin et juillet 2020. Parmi les préoccupations soulevées, il y a lieu de citer l'impact du COVID 19 à l'échelle mondiale et nationale sur le processus d'adhésion.

Le nombre total des Membres de l'OMC a atteint 164 pays avec l'adhésion de la République Islamique d'Afghanistan au cours de la 10<sup>ème</sup> Conférence Ministérielle de l'OMC. À l'heure actuelle, 44 États Membres de l'OMC sont Membres de l'OCI, autrement dit plus que le quart des Membres de l'OMC. Les États Membres de l'OMC représentent environ 97% de l'économie mondiale.

Le nombre des Etats Membres de l'OCI candidats à l'accèsion à l'OMC s'élève à **Onze** : Algérie, Azerbaïdjan, Irak, Iran, Liban, Libye, Ouzbékistan, Soudan, Syrie, Comores et la Somalie.

Durant la réunion sur les accèsions à l'OMC, M. Wolff Alan, Directeur général adjoint du Groupe informel des Gouvernements accédant à l'OMC tenue le 25 avril avait appuyé ces pays à se réunir régulièrement et partager leur expérience en vue de faire avancer leur négociation sur l'accèsion et s'enquérir des réformes de l'OMC.

Au niveau individuel, pour de nombreux candidats - notamment les petites économies -, la principale contribution positive nette au système commercial multilatéral viendra des processus de réforme intérieure qui précèdent l'accèsion.

Sur le plan systémique, cependant, le processus d'accèsion contribue aussi à l'évolution du système commercial international - c'est-à-dire à l'élaboration de règles par l'OMC. Au total, plus de 1 500 paragraphes contenant des engagements ont été incorporés dans le cadre juridique de l'OMC au travers des 36 accèsions conclues au titre de l'article XII depuis 1995. Chacun des nouveaux protocoles d'accèsion a été adopté avec comme but le renforcement des disciplines multilatérales et a représenté un élément constitutif du système commercial multilatéral. Dans bien des cas, il en est résulté un niveau de référence nouveau pour les règles de l'OMC. La transparence en est une illustration, avec plus de 250 engagements spécifiques dans ce seul domaine.

Les engagements dans le cadre de l'accèsion offrent aussi la possibilité de stimuler les discussions sur l'élaboration de règles au niveau multilatéral. Les Membres ont régulièrement poursuivi, dans les négociations sur l'accèsion, un ensemble d'objectifs commerciaux concernant divers aspects des règles actuelles, ce qui a ouvert la voie à l'élaboration de nouvelles approches. Les accèsions ont toujours eu une longueur

d'avance sur les négociations commerciales multilatérales, notamment dans les domaines de la facilitation des échanges, des disciplines relatives aux contingents tarifaires et des subventions à l'exportation.

Dans le domaine des notifications et de la transparence, de nombreux Membres relevant de l'article XII ont apporté des contributions importantes grâce à des notifications approfondies, parfois dans des domaines où les résultats des Membres originels laissaient à désirer, ou dans des domaines où il n'existait pas encore de disciplines multilatérales (comme la notification des programmes de privatisation). Et bien que les disciplines multilatérales aient comblé sous de nombreux aspects leur écart avec les résultats des négociations sur l'accession grâce à l'entrée en vigueur de l'AFE, certains niveaux de référence en matière de transparence établis grâce aux accessions n'ont toujours pas été atteints (par exemple, les prescriptions en matière de publication). Le fait que les Membres accédants et les candidats contractent des engagements supérieurs à ceux de certains Membres existants est dans leur intérêt car cela permet des réformes efficaces et une intégration dans le système commercial mondial, mais cela profite aussi au système en éclairant la voie à suivre.

Par ailleurs, les accessions ont pris en compte la nécessité d'une différenciation entre les Membres sous l'angle de flexibilités spécifiques conçues sur mesure à partir de besoins exprimés de façon explicite. Le plan d'action législatif a offert un instrument simple et efficace pour définir ces besoins de manière structurée.

Dans ce domaine et dans d'autres, le dialogue nécessite un investissement de la part de tous. Les Membres relevant de l'article XII et les gouvernements observateurs qui aspirent actuellement à les rejoindre sont des parties prenantes clés du débat en cours, et leur voix devrait être entendue.

Les initiatives conjointes sur le commerce électronique, les micros, petites et moyennes entreprises, la facilitation de l'investissement, la réglementation intérieure des services et la participation des femmes au commerce revêtent un grand intérêt pour les petites et moyennes économies en développement, qui constituent le gros des pays accédants. De nombreux Membres relevant de l'article XII participent déjà à ces discussions. Il importe aussi de noter que ces initiatives sont ouvertes non seulement à tous les Membres de l'OMC mais aussi aux observateurs.

#### **4. ETAT DES LIEUX DES ADHESION DES PAYS DE L'OCI À L'OCI :**

L'état actuel des adhésions à l'OMC pour les pays de l'OCI, est la suivante :

- Mémoire sur le régime du commerce extérieur soumis par l'Iran, l'Irak et l'Ouzbékistan.
- Résumé factuel des points soulevés (distribué) par le Soudan.
- En cours : Négociations Bilatérales d'accès au marché des Biens par l'Algérie, l'Azerbaïdjan, le Liban, le Soudan et l'Ouzbékistan.
- En cours : Négociations Bilatérales d'accès au marché des Services par l'Algérie, l'Azerbaïdjan, le Liban, le Soudan et l'Ouzbékistan.
- Projet de rapport du Groupe de travail (distribué) par l'Algérie, l'Azerbaïdjan et le Liban.

Les activités liées à l'adhésion des Comores, du Soudan et de la Somalie se sont intensifiées notamment à partir du second semestre 2016. Il y a lieu de citer, à titre d'exemple, ce qui suit :

- L'équipe comorienne a travaillé de manière intensive, en organisant deux réunions de groupes de travail et a conclu lors du mois dernier plusieurs négociations bilatérales sur l'accès aux marchés. Pour le moment, l'équipe s'attelle à finaliser le processus d'adhésion durant les mois à venir.
- Le Soudan a entamé une discussion au sujet de sa réactivation, ici encore à Nairobi, en marge de la dixième Conférence ministérielle. Six mois plus tard, en juillet dernier, le Soudan a officiellement annoncé la réactivation de son processus d'accession à l'OMC lors d'une réunion du Conseil général. Cela a été suivi d'un travail intensif de mise à jour de leur documentation. Durant cette année, le Soudan a tenu deux réunions du Groupe de travail pour enregistrer des progrès concrets et a mené jusqu'à présent deux négociations bilatérales sur l'accès aux marchés.
- La Somalie est l'un des derniers candidats à avoir entamé le processus d'adhésion en décembre 2016 après la présentation de sa lettre de candidature lors de la dixième Conférence ministérielle de Nairobi. La Somalie travaille sur le Mémoire relatif à son régime de commerce extérieur, qui sera considéré comme le document de base pour le lancement des négociations d'adhésion.
- L'Azerbaïdjan a déclaré aux membres de l'OMC lors de la réunion du 28 juillet 2017 qu'il avait l'intention de «se concentrer sur les accords bilatéraux» et de mettre en œuvre les réformes juridiques nécessaires pour mettre le régime commercial national en conformité avec les exigences de l'OMC. L'Azerbaïdjan a entrepris un certain nombre de réformes au cours des six derniers mois, y compris l'adoption de 12 "feuilles de route stratégiques" pour le développement de l'économie du pays ainsi que des réglementations couvrant la facilitation du commerce et l'amélioration des échanges commerciaux et des Infrastructures logistiques. La mise en œuvre des feuilles de route d'ici 2020 servirait de "base" à la réussite de l'accession à l'OMC.

Les activités du processus, déclinées par pays sont résumées comme suit :

#### **4.1. L'ALGÉRIE**

Observateur depuis 1987, l'Algérie a déposé officiellement à l'OMC son mémorandum sur le commerce extérieur en Juin 1996. Le dépôt de ce mémorandum constitue le premier acte de la procédure d'adhésion à cette organisation.

Le groupe de travail sur l'accession de l'Algérie, qui est présidé par M. l'Ambassadeur José Luis Cancela (Uruguay), regroupe 43 pays.

Depuis cette date plusieurs séries de questions ont été adressées par certains pays membres de l'OMC à l'Algérie, entre autres les Etats Unis d'Amérique, l'Union Européenne, la Suisse, le Japon et L'Australie. Les réponses ont été transmises au secrétariat de l'OMC et une première réunion du groupe de travail sur l'accession de l'Algérie à l'OMC s'est tenue à Genève au mois d'Avril 1998.

L'Algérie a tenu cinq cycles de négociations multilatérales (avril 1998 ; Février 2002 ; Mai 2002 ; Novembre 2002 et Mai 2003, en 2004 et 2005) et deux séries de négociations bilatérales dans les secteurs agricole, industriel et des services (Avril 2002 ; Novembre 2002). Les sujets examinés portent sur : l'agriculture, le régime douanier, le commerce d'Etat, la transparence et la réforme du système juridique et les ADPIC.

Concernant les rencontres bilatérales, l'Algérie a rencontré environ dix pays ; il s'agit des Etats-Unis, du Japon, de la Suisse, de l'Australie, du Canada, de l'Union européenne, de Cuba, de l'Uruguay, de la Turquie et de la Corée du Sud.

L'Algérie a présenté des offres initiales concernant les marchandises et les services en Mars 2002 et des offres révisées qui ont été distribuées le 18 Janvier 2005. Les éléments révisés d'un projet de rapport du Groupe de travail et les derniers faits nouveaux concernant la législation ont aussi été examinés durant la réunion du groupe de travail du 25 Février 2005.

La 9<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail chargé de l'accession de l'Algérie à l'OMC a eu lieu le 21 Octobre 2005 au siège de l'OMC.

L'ordre du jour de cette réunion portait sur la progression des négociations bilatérales relatives à l'accès aux marchés, l'examen du projet de rapport du groupe de travail et les faits nouveaux concernant l'évolution de la législation algérienne.

Le groupe de travail chargé de l'accession de l'Algérie à l'OMC s'est penché sur un document intitulé « Projet de rapport du groupe de travail de l'accession de l'Algérie ». Ce document constituera l'essentiel des discussions de la réunion du 21 Octobre 2005.

Par ailleurs, et en marge de la 9<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail, des rencontres bilatérales ont été tenues au cours de la période du 18 au 20 Octobre 2005 avec les représentants de certains membres de l'OMC notamment avec les Etats Unis, la Suisse, la Nouvelle-Zélande et la Malaisie, dans le cadre de la poursuite des discussions relatives à l'accès aux marchés des marchandises et des services.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. L'examen multilatéral du régime de commerce extérieur est en cours et un projet de rapport révisé du Groupe de travail a été distribué en Juin 2006.

Le 17 Janvier 2008, les Membres ont examiné le projet de rapport révisé du Groupe de travail qui décrit le régime de commerce extérieur de l'Algérie ainsi que les réformes que celle-ci a entreprises ces dernières années pour rendre son cadre juridique et institutionnel conforme aux règles de l'OMC.

Les membres du Groupe de travail ont aussi évalué les progrès accomplis dans les négociations bilatérales en cours sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services.

Les membres ont reconnu les progrès de l'Algérie en ce qui concerne la réforme de son régime de commerce, afin de le rendre pleinement compatible avec les règles de l'OMC. L'Algérie a ainsi adopté de nouvelles lois en matière d'obstacles techniques au commerce (OTC) ; de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) ; de propriété intellectuelle (ADPIC) ; de pratiques antidumping, de sauvegardes et de mesures compensatoires ; de politiques des prix ; d'évaluation en douane ; d'importation de produits pharmaceutiques ; et d'exportation de viandes bovine et ovine et de palmiers.

Le groupe de travail sur l'accession de l'Algérie a révisé une offre sur les engagements spécifiques dans les services et a été distribuée en février 2012.

Une feuille de route pour accélérer le processus de négociation de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC a été élaborée et une série de négociations bilatérales pour résoudre les différends et finaliser les accords a été prévue entre mars et avril. En plus de la tenue d'une réunion informelle avec le Groupe de travail sur l'adhésion de l'Algérie à l'organisation, par anticipation sur la réunion formelle de juin 2012.

L'Algérie a achevé ses négociations avec le Brésil, l'Uruguay, Cuba, le Venezuela et la Suisse et elle doit encore faire de même avec l'UE, le Canada, la Malaisie, la Turquie, la République de Corée, l'Équateur, les États-Unis, la Norvège, l'Australie et le Japon.

La dixième réunion du Groupe de travail a eu lieu en Janvier 2008.

Par ailleurs cinq accords bilatéraux ont été signés par l'Algérie dans le cadre du processus de négociation pour l'accession de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du commerce (OMC), le 28 Février 2012 avec le Brésil, Cuba, l'Uruguay, le Venezuela et l'Argentine. Les négociations en vue de la conclusion d'accords similaires avec l'UE, principal partenaire commercial de l'Algérie, et les Etats-Unis sont à un stade avancé.

Les négociations pour la signature d'accords bilatéraux avec les autres pays membres de l'OMC organisation se poursuivent toujours et que l'Algérie est sur le point de conclure avec la Suisse, l'Australie et la Nouvelle Zélande, alors que les pourparlers avec le Japon, le Canada, la Malaisie, la Turquie et l'Ukraine ont enregistré une progression satisfaisante.

La marche de l'Algérie pour son adhésion à l'OMC s'explique par la volonté du gouvernement algérien de mener, d'abord, des réformes internes, de réussir la mise à niveau de certains secteurs susceptibles d'être menacés par la concurrence et d'arriver à une diversification de son économie.

La onzième réunion du Groupe de travail a eu lieu le 5 avril 2013 en présence de Monsieur le Ministre du Commerce, Mustapha BENBADA. A cette occasion, l'Algérie a présenté à l'examen du groupe de travail douze documents relatifs aux offres révisées sur les marchandises et les services, le plan d'action législatif révisé et les propositions d'amendements, de compléments et d'actualisation au projet de rapport du groupe.

Monsieur le Ministre a souligné que l'Algérie est disposée à "mettre son régime de commerce en conformité avec les accords de l'OMC". Il a toutefois souhaité "l'octroi de périodes de transitions raisonnables" pour certaines mesures non conformes aux accords.

Il a également indiqué qu'un programme a été arrêté en vertu duquel les pays membres devront adresser leurs questions avant le 10 Mai 2013 à l'Algérie qui s'est engagée à rendre les réponses à la fin Juin ou le 15 Juillet 2013 et de proposer de tenir un autre round de négociations en automne 2013.

La délégation algérienne a rencontré les 2, 3 et 4 Avril 2013 les délégations de douze Membres de l'OMC. Il s'agit des délégations de la Malaisie, de l'Indonésie, de l'Équateur, de l'Argentine, des Etats-Unis d'Amérique, du Salvador, du Canada, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Japon, de l'Australie et de la Turquie.

Quatre accords bilatéraux avec l'Uruguay, Cuba, la Suisse et le Brésil, déjà signés ont été déposés au secrétariat de l'OMC, alors que deux autres accords avec le Venezuela et l'Argentine sont en cours de finalisation.

Le Groupe de travail de l'accession de l'Algérie s'est réuni le 31 Mars 2014 pour faire le point sur la situation concernant les négociations de l'Algérie en vue de son accession à l'OMC. Durant cette réunion, les Membres de l'OMC se sont félicités des progrès importants accomplis par l'Algérie.

Les commentaires des Membres ont essentiellement porté sur les restrictions quantitatives à l'importation, y compris les interdictions, les restrictions à l'investissement, les subventions à l'exportation, l'application discriminatoire de taxes intérieures, le système

d'enregistrement des indications géographiques, les politiques de prix, les droits de commercialisation et les politiques agricoles.

Parmi les autres questions à traiter figurent les politiques industrielles et les subventions, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce et les mesures concernant les investissements liés au commerce.

Par ailleurs, les consultations à venir entre les Membres, le gouvernement algérien et le Secrétariat de l'OMC permettront de décider quand se tiendra la prochaine réunion du Groupe de travail.

Le 8 Mai 2018 le Conseil Général de l'OMC a confirmé la désignation de M. l'Ambassadeur José Luís Cancela, Représentant permanent de l'Uruguay auprès de l'OMC, en tant que nouveau Président du Groupe de travail.

Suite à l'invitation du Gouvernement Algérien, l'Ambassadeur José Luis Cancela (Uruguay), président du groupe de travail, s'est rendu à Alger à la fin du mois de novembre 2018. Au cours de sa visite de trois jours, il a rencontré le Ministre du Commerce, le Comité National sur l'Adhésion à l'OMC, la Chambre de Commerce, l'Office de la Propriété Intellectuelle et un Centre de réflexion.

#### 4.2. L'AZERBAÏDJAN

Le Groupe de travail de l'accession de l'Azerbaïdjan a été établi le 16 Juillet 1997. L'Azerbaïdjan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en Avril 1999. Des réponses à une première série de questions concernant l'aide-mémoire ont été distribuées en Juillet 2000, puis à une deuxième série en Décembre 2001. La première réunion du Groupe de travail s'est tenue le 7 Juin 2002, et sa dernière réunion en 30 Juin 2005. Les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services.

Un résumé des points soulevés - document informel récapitulant les discussions dans le cadre du Groupe de travail - a été élaboré et distribué par le Secrétariat en Décembre 2008. Le Résumé factuel a été révisé en Juillet 2009.

L'Azerbaïdjan a signé un accord avec la Géorgie en Avril 2010. Des négociations sont en cours avec l'Union Européenne et dix membres de l'OMC.

Le Groupe de travail a tenu sa neuvième, le 24 Février 2012 durant laquelle, les toutes dernières réformes adoptées par l'Azerbaïdjan pour faire progresser son accession à l'OMC et mettre son régime commercial en conformité avec les règles de l'OMC ont été débattus. Le groupe a aussi examiné le développement législatif et examiné les progrès réalisés dans le cadre des négociations bilatérales sur l'accès au marché des produits et des services.

La dernière révision du résumé factuel date de Novembre 2012. La dixième réunion du Groupe de travail s'est tenue le 7 Décembre 2012 et les Membres de l'OMC ont examiné l'état des négociations sur l'accès aux marchés, le régime de commerce extérieur et les réformes législatives en vue de l'accession de l'Azerbaïdjan à l'OMC.

Par ailleurs, M. Mahmud Mammad-Guliyev, Vice-Ministre des Affaires Etrangères et négociateur en chef de l'Azerbaïdjan, a donné à cette occasion, un aperçu de la situation économique de son pays et de l'élaboration des textes législatifs pertinents dans le contexte



de l'OMC. Il a dit que l'objectif de son gouvernement était de diversifier et de moderniser l'économie en vue de réduire sa dépendance vis-à-vis du secteur du pétrole et du gaz.

En ce qui concerne les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés, le Vice-Ministre, a indiqué que l'Azerbaïdjan avait signé un accord bilatéral avec la République kirghize en Mars 2012 et avait récemment conclu des négociations bilatérales avec la Chine. D'autres négociations bilatérales avaient été tenues avec le Brésil, le Canada, la Corée, les États-Unis, le Japon, la Norvège et l'Union Européenne en marge de la réunion du Groupe de travail.

Les représentants de la Chine, des États-Unis, de l'Inde, du Japon, de la Norvège, du Pakistan, de la République kirghize, de la Suisse, de la Turquie et de l'Union Européenne ont accueilli favorablement les contributions de fond présentées par l'Azerbaïdjan et se sont dits favorables à l'accession du pays.

Au cours des discussions, les Membres ont demandé des précisions sur les politiques économiques de l'Azerbaïdjan, sur les entreprises commerciales d'État et les privatisations, sur les politiques concernant les prix, l'investissement et la concurrence, sur les exonérations de la TVA et l'application des droits d'accise et sur l'adoption de la Loi sur le Tarif douanier. Ils ont aussi souhaité avoir des compléments d'information sur les redevances et impositions pour services rendus, l'évaluation en douane, les règles d'origine, les interdictions d'exporter, les subventions pour les produits industriels, les subventions à l'exportation des produits agricoles, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les marchés publics et la propriété intellectuelle.

Le Secrétariat a été chargé de faire évoluer la documentation en établissant un projet de rapport du Groupe de travail à partir du résumé factuel des points soulevés. Des négociations bilatérales sur l'accès au marché sont en cours avec les Membres intéressés sur la base d'une offre révisée concernant les marchandises, distribuée en Septembre 2013, et d'une offre révisée concernant les services, distribuée en Octobre 2013. Quatre accords bilatéraux ont été déposés auprès du Secrétariat de l'OMC (Émirats Arabes Unis, Oman, République Kirghize et Turquie). La onzième réunion du Groupe de travail a eu lieu le 21 Février 2014.

Durant cette réunion, les Membres de l'OMC ont examiné le régime commercial de l'Azerbaïdjan sur la base du projet de rapport du Groupe de travail. Ainsi, les Membres ont demandé à l'Azerbaïdjan des précisions au sujet des exemptions fiscales, des incitations à l'investissement, du fonctionnement des entreprises étrangères, des privatisations, des obstacles techniques au commerce, des subventions, du transit et de la propriété intellectuelle.

La douzième réunion du Groupe de travail s'est tenue le 6 Mars 2015 et le Président de ce Groupe de travail a salué les mesures prises par l'Azerbaïdjan pour mettre son régime de commerce en conformité avec les règles de l'OMC et a demandé au gouvernement d'accélérer les étapes de son accession à l'OMC et les membres de ce Groupe à soumettre leurs questions avant le 15 avril 2015.

Sur invitation du Gouvernement de l'Azerbaïdjan, M. l'Ambassadeur Walter Werner (Allemagne), Président du Groupe de travail, s'est rendu à Bakou les 27 et 28 Juin 2018. Accompagné par des membres du Secrétariat de l'OMC, il a tenu une série de réunions de haut niveau, notamment avec: i) S.E. M. Shahin Mustafayev, Ministre de l'économie et

Président de la Commission interministérielle chargée de préparer l'accèsion de l'Azerbaïdjan à l'OMC; ii) S.E. M. Rufat Mammadov, Vice-Ministre de l'économie nouvellement nommé; iii) S.E. M. Mahmud Mammad-Guliyev, Vice-Ministre des affaires étrangères et négociateur en chef chargé de l'accèsion à l'OMC; et iv) M. Ziyad Samadzadeh, Président du Comité de politique économique du Milli Majlis (Parlement).

Les réunions ont confirmé le large soutien en faveur de l'accèsion de l'Azerbaïdjan à l'OMC. L'accèsion est considérée comme un élément fondamental pour libérer le potentiel économique de l'Azerbaïdjan, compte tenu notamment de son rôle en tant que pôle logistique et de transit reliant les marchés d'Asie et d'Europe. Les réunions ont également permis de mieux définir les priorités de l'Azerbaïdjan en termes de politiques, la dynamique intérieure du processus d'accèsion et certaines difficultés liées à ce processus. L'Azerbaïdjan est en train d'examiner minutieusement les mesures à prendre dans le cadre du processus d'accèsion. Par ailleurs, l'Azerbaïdjan est également en train de préparer des documents de négociation actualisés pour le Groupe de travail, y compris ses réponses aux questions posées par les Membres à la dernière réunion, qui s'est tenue en Juillet 2017.

Le 28 juillet 2018, l'Azerbaïdjan a été instamment exhorté d'intensifier les pourparlers bilatéraux avec les membres de l'OMC sur les engagements en matière d'accès aux marchés pour les biens et services afin d'accélérer ses efforts pour assurer son adhésion à l'OMC.

L'Ambassadeur Walter Werner (Allemagne), président du Groupe de travail de l'OMC pour l'accèsion de l'Azerbaïdjan, a conclu la réunion du groupe de travail en appelant l'Azerbaïdjan à "engager de manière proactive et à faire progresser les négociations sur l'accès aux marchés" avec les membres et à se concentrer en particulier sur les négociations bilatérales concernant l'accès aux marchés, "dont les progrès, à son avis, ont pris du retard par rapport aux autres volets de négociations".

S.E M. Mahmud Mammad-Guliyev, Vice-Ministre des Affaires Etrangères et Négociateur en Chef de l'Azerbaïdjan, a déclaré que son gouvernement avait l'intention de "se concentrer sur les accords bilatéraux", qu'il a reconnu comme "l'un des points faibles de leur processus d'adhésion", ainsi que de mettre en œuvre les réformes juridiques nécessaires pour aligner son régime commercial intérieur avec les exigences de l'OMC.

S.E le Vice-Ministre a souligné que l'Azerbaïdjan avait entrepris un certain nombre de réformes au cours des six derniers mois, notamment l'adoption de 12 « feuilles de route stratégiques » pour le développement de l'économie du pays, ainsi que des réglementations concernant la facilitation du commerce et l'amélioration de l'infrastructure du commerce et de la logistique. Il a également mentionné que la mise en œuvre des feuilles de route d'ici 2020 servirait de "fondement" à une accèsion réussie à l'OMC.

Une délégation de Bakou, dirigée par S.E M. Mahmud Mammad-Guliyev, Vice-Ministre des Affaires Etrangères et Négociateur en Chef pour l'adhésion à l'OMC, s'est rendue à Genève du 17 au 20 décembre 2018. L'objectif principal de cette visite était de faire progresser les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés de l'Azerbaïdjan. En marge des réunions bilatérales, la délégation a rencontré l'Ambassadeur Walter Werner (Allemagne), président du Groupe de travail, et la Division des Accessions pour échanger des vues sur l'état d'avancement du processus d'accèsion et les prochaines étapes possibles.

Une délégation de l'Azerbaïdjan s'est rendue à Genève pendant la dernière semaine de juin 2019. Le principal objectif de cette visite était de tenir des réunions bilatérales avec des membres sélectionnés concernant le soutien interne à l'agriculture, en marge de la réunion du Comité de l'Agriculture (25-26 juin). En outre, la délégation a rencontré l'Ambassadeur Walter Werner, président du groupe de travail ainsi que le Secrétariat, pour faire le point sur les travaux techniques en cours dans la capitale.

Au cours de la semaine du 16 Décembre 2019, une délégation de Bakou, conduite par M. Mahmud Mammad-Guliyev, Vice-Ministre des Affaires Etrangères et Négociateur en chef pour l'accession à l'OMC, s'est rendue à Genève. Le principal objectif de la visite était de faire avancer les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés avec les Membres. La délégation a également rencontré le Secrétariat pour échanger des vues sur la préparation d'un projet de rapport actualisé du Groupe de travail, à la lumière des contributions reçues de Bakou en Octobre 2019, ainsi que sur le calendrier de la prochaine réunion du Groupe de travail. Le Secrétariat a été invité à assister à un atelier sur l'accession à l'OMC à Bakou le 21 Janvier 2020.

Le Secrétariat poursuit les échanges techniques avec Bakou pour mettre à jour le projet de rapport du Groupe de travail, qui servira de base de discussion à la prochaine réunion du Groupe de travail. Une fois le projet de rapport finalisé, le Président du Groupe, l'Ambassadeur Walter Werner (Allemagne), en collaboration avec le Secrétariat, révélera les prochaines étapes spécifiques. Le 4 juin 2020, une réunion virtuelle a été organisée entre le Secrétariat et la partie azérie.

#### 4.3. LES COMORES

Le 9 Octobre 2007, le Conseil Général a établi un groupe de travail chargé d'examiner la demande d'accession des Comores à l'OMC. Il a autorisé son Président à désigner le Président du Groupe de travail en consultation avec les Membres et avec le représentant des Comores (document WT/ACC/COM/1).

Le Groupe de travail de l'accession des Comores a été établi le 9 octobre 2007. Le Groupe de travail a tenu sa troisième réunion en Octobre 2017. Le Groupe de travail est présidé par Ambassadeur Luis Enrique CHÁVEZ BASAGOITIA (Pérou).

L'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué le 25 Octobre 2013 (WT/ACC/COM/3). Le Président du Groupe de travail a été désigné le 18 Septembre 2013. La première réunion du Groupe de travail devrait se tenir dès que les Comores auront achevé leur premier cycle de questions-réponses avec les Membres.

La 4<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail est prévue pour le 28 mars 2018. Cette réunion a pour objet l'examen du projet de rapport du Groupe de travail et d'autres documents récemment distribués par les Comores, y compris les réponses aux questions des Membres, un plan d'action législatif révisé, d'autres plans d'action révisés dans plusieurs domaines spécifiques et des exemplaires des textes législatifs.

Sur le plan bilatéral, les Comores ont conclu jusqu'ici trois accords bilatéraux sur l'accès aux marchés. En ce qui concerne les négociations restantes, le pays espère les conclure avant la prochaine réunion du Groupe de travail.

L'objectif officiel des Comores est de finaliser les négociations en vue de son accession en 2018.

M. Said Salime, négociateur technique en chef chargé de l'accèsion à l'OMC, a dit que comme suite à la dernière réunion du Groupe de travail, tenue en mars 2018, des travaux étaient en cours pour actualiser les documents de négociation et préparer les réponses aux questions des Membres. L'équipe assurait également un suivi concernant les contacts bilatéraux dans le cadre des négociations sur l'accès aux marchés.

L'Ambassadeur Assoumani Youssouf Mondoha, Représentant Permanent de l'Union des Comores auprès de l'Union Africaine, a indiqué que deux mesures de réforme liées aux douanes et conformes aux règles de l'OMC avaient été adoptées avec succès. La prochaine étape du processus d'accèsion est la soumission par les Comores de réponses aux questions, sur lesquelles le Secrétariat s'appuiera pour mettre à jour le projet de rapport pour la prochaine réunion du Groupe de travail.

M. Houmed Msaidié a été nommé à la tête du Ministère de l'Economie, des Investissements et de l'Energie, chargé de l'accèsion à l'OMC. Les préparatifs sont en cours pour la prochaine réunion du Groupe de travail, qui devrait temporairement avoir lieu pendant le quatrième trimestre de l'année.

M. Houmed M'Saidié, Ministre nouvellement nommé de l'Économie, des Investissements et de l'Énergie, s'est rendu à Genève pour rencontrer le Directeur Général de l'OMC, Roberto Azevêdo, le 10 septembre 2019. Le Ministre M'Saidié, également négociateur en chef pour l'accèsion à l'OMC, a réitéré l'engagement de son gouvernement de conclure le processus d'adhésion d'ici la douzième Conférence ministérielle (CM12). Se référant à une lettre du Président du Groupe de travail, l'Ambassadeur Luis Enrique Chávez Basagoitia (Pérou), le Ministre a indiqué que les mesures législatives identifiées par le Président seraient examinées prochainement. Plus précisément, il a mentionné l'élimination attendue des "autres droits et impositions", l'adoption d'une loi sur le droit d'auteur, la finalisation d'un nouveau projet de loi sur le commerce extérieur et l'élaboration d'un amendement au Code des Douanes. Le Directeur Général Azevêdo a souligné qu'il importait que les Comores adoptent en priorité la législation pertinente liée à l'OMC, tout en progressant dans les travaux techniques, y compris la signature de tous les accords bilatéraux d'accès aux marchés encore en vigueur. Les Comores espèrent tenir la prochaine réunion du Groupe de travail en décembre, après diffusion de toutes les contributions nécessaires dans les prochaines semaines. Ces contributions comprennent les réponses aux questions soulevées par les Membres, un plan d'action législatif, des plans d'action spécifiques à un problème et un questionnaire sur les transactions commerciales d'État.

Le 2 décembre 2019, le Secrétariat a participé à un événement de haut niveau (Conférence des partenaires au développement de l'Union des Comores), organisé conjointement par le gouvernement des Comores et la Banque mondiale à Paris et a prononcé une déclaration sur la pertinence de l'Adhésion des Comores à l'OMC pour le plan de développement stratégique. En marge de la conférence, le Secrétariat a rencontré les principaux responsables du gouvernement comorien, notamment: M. Houmed M'Saidié, Ministre de l'économie, des investissements et de l'énergie, chargé de l'intégration économique, du tourisme, de l'artisanat et Négociateur en Chef pour l'accèsion à l'OMC; M. Said CHAYHANE, ministre des finances; M. Souef Mohamed El Amine, Ministre des Affaires Etrangères; M. Djounaid Soilihi, Secrétaire d'État à la Fonction Publique; et M. Kamalidine Souef, Directeur Général du Bureau des Douanes. Ils ont rassuré quant à l'engagement du gouvernement comorien à prendre les mesures nécessaires pour finaliser le processus d'adhésion en 2020.

Dans le cadre des préparatifs de la 5<sup>ème</sup> réunion du Groupe de travail, Moroni a distribué les documents suivants : (i) un questionnaire révisé sur le commerce d'État ; (ii) un avis législatif ; (iii) un plan d'action législatif révisé ; (iv) des questions et réponses supplémentaires ; et (v) des plans d'action sectoriels. En outre, le Secrétariat a préparé un projet de rapport révisé du Groupe de travail, qui a également été distribué au Groupe de travail. Le Président du Groupe de travail, l'Ambassadeur Luis Enrique Chávez Basagoitia (Pérou) a proposé d'organiser cette réunion le 14 septembre 2020.

#### 4.4. L'IRAK

L'Irak a déposé sa demande d'adhésion à l'OMC le 30 Septembre 2004, au titre de l'article XII. Un groupe de travail, présidé par M. Guillermo Valles Galmez (Uruguay), a été établi à la réunion du Conseil général du 13 Décembre 2004. Ce pays a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur, toutefois le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

L'Irak a déposé sa demande d'adhésion à l'OMC le 30 Septembre 2004, au titre de l'article XII. Un groupe de travail, présidé par M. Guillermo Valles Galmez (Uruguay), a été établi à la réunion du Conseil général du 13 Décembre 2004.

Pour la première fois depuis la demande d'accession déposée par l'Irak en 2004, le Groupe de travail s'est réuni le 25 Mai 2007 pour examiner la législation commerciale de l'Irak et sa conformité aux principes de l'OMC.

L'Irak a tenu des réunions bilatérales avec le Brésil, l'Égypte, les Émirats Arabes Unis, les États-Unis, la Jordanie, le Maroc, la Norvège, Oman, Taïwan, l'UE et le Viet Nam. Il a été invité à présenter des offres initiales pour faire progresser les négociations sur l'accès aux marchés pour les marchandises et les services.

L'Irak établira des documents sur l'agriculture, les services, les obstacles techniques au commerce, les questions sanitaires et phytosanitaires, et la propriété intellectuelle. Il élaborera aussi un plan d'action législatif général qui indiquera aux Membres l'état actuel de la législation et ses projets en matière législative.

Le 2 Avril 2008, les membres du Groupe de travail ont apporté leur appui à une rapide accession de l'Irak à l'OMC, faisant valoir que cela contribuerait à l'intégration du pays dans l'économie mondiale. Le Ministre du commerce Irakien, S.E. Dr. Al-Sudani, a indiqué que l'Irak était résolu à surmonter la situation difficile du pays pour avancer dans le processus d'accession et ajouté que l'accession de l'Irak représenterait un atout important pour la communauté internationale.

À ce stade de l'accession, les Membres examinent tous les aspects des politiques commerciales et économiques de l'Irak pour évaluer leur conformité avec les principes de l'OMC.

Depuis la première réunion du Groupe de travail, qui a eu lieu en Mai 2007, l'Irak a communiqué aux Membres un plan d'action législatif qui indique l'état d'avancement des réformes juridiques engagées. Il a également donné des renseignements concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) qu'il applique, les Obstacles Techniques au Commerce (OTC) et les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ainsi que le soutien interne et les subventions à l'exportation qu'il accorde dans le secteur de l'agriculture.

L'Irak a rencontré plusieurs Membres en marge des réunions du Groupe de travail. Les

négociations sur l'accès aux marchés débuteront dès que l'Irak aura présenté ses offres initiales concernant les marchandises et les services.

L'Irak a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en Septembre 2005. Le Groupe de travail a tenu sa deuxième réunion en Avril 2008, au cours de laquelle il a poursuivi l'examen du régime de commerce extérieur de l'Irak.

L'Irak a fourni plusieurs contributions documentaires demandées par le Groupe de travail. Il doit encore présenter ses offres initiales concernant l'accès au marché pour les marchandises et les services. La prochaine réunion du Groupe de travail devrait se tenir dès que l'Irak aura soumis ses offres initiales concernant l'accès au marché.

L'Iraq a distribué son Aide- mémoire sur le régime de commerce extérieur au Groupe de travail le 9 février 2018. Ce document est une version actualisée de l'Aide- mémoire précédemment distribué en septembre 2005 et rend compte des faits nouveaux intervenus en Iraq depuis la deuxième réunion du Groupe de travail, tenue en avril 2008. Les Membres sont invités à formuler des observations sur l'Aide-mémoire vers le 9 mars 2018.

L'Irak est régulièrement en contact avec le Secrétariat et continue de travailler à la mise à jour des autres contributions pour les négociations, y compris les offres concernant l'accès aux marchés pour les marchandises et les services, le plan d'action législatif et les tableaux explicatifs concernant l'agriculture, qui seront distribués au Groupe de travail dans les mois à venir.

Les 25 et 26 Juillet, l'OMC et la Banque Mondiale ont organisé à Beyrouth (Liban) un Atelier conjoint sur l'accession à l'OMC au profit du gouvernement irakien. Les principaux objectifs de l'Atelier étaient de faire le point sur l'évolution de la situation en Iraq depuis la réunion informelle du Groupe de travail tenue en Novembre 2017 et d'identifier les prochaines étapes du processus, ainsi que les besoins d'assistance technique spécifiques à l'adhésion de l'Iraq. La délégation irakienne, dirigée par M. Adel Al Masoodi, Directeur Général du Département des Relations Economiques Extérieures au Ministère du Commerce, a rendu compte de l'évolution récente de la politique liée au commerce et de la législation en Iraq, ainsi que de l'état d'avancement des travaux sur les progrès accomplis en matière d'accession, y compris les réponses aux questions des Membres sur le Mémoire du régime de commerce extérieur distribué en février 2018, les offres d'accès aux marchés et d'autres contributions aux négociations. Lors de la deuxième journée de l'Atelier, des représentants du Ministère libanais de l'Economie et du Commerce et M. Adel Al Ghaberi (UN-ESCWA), qui faisait auparavant partie de l'équipe du Yémen chargée de l'accession, se sont joints à la délégation iraquienne pour une table ronde sur les avantages et les défis de l'accession à l'OMC. En ce qui concerne les prochaines étapes, l'Iraq prévoit de soumettre les éléments de négociation nécessaires au cours du quatrième trimestre de 2019, afin que le Groupe de travail puisse reprendre officiellement ses travaux au début de 2020. Il a également été convenu qu'une conférence de haut niveau sur l'accession à l'OMC se tiendrait à Bagdad en novembre, et réunirait les parties prenantes nationales concernées et les partenaires internationaux soutenant les efforts de reconstruction de l'Iraq.

Le Président du Groupe de travail, l'Ambassadeur Omar Hilal (Maroc), actuellement basé à New York, s'est rendu à Genève durant la semaine du 7 octobre 2019. Il a rencontré Mme

Mayada Abdulhadi, Représentante permanente adjointe de l'Iraq auprès de l'OMC pour discuter de l'état d'avancement de l'adhésion de l'Iraq et de la Conférence de haut niveau sur l'accession à l'OMC à Bagdad, organisée conjointement avec la Banque mondiale, visant à relancer le processus d'accession de l'Iraq, suite à la réception des contributions de négociation.

Le 23 juillet 2020, le Président du Groupe de travail, l'Ambassadeur Omar Hilal (Maroc), a eu un premier contact avec le nouveau Ministre du commerce Irakien, M. Alaa Ahmed Hassan Al-Jibouri. Ils ont discuté de la manière de reprendre le processus d'adhésion, en s'appuyant sur les résultats de l'atelier que la Banque Mondiale et le Secrétariat avaient organisé à Beyrouth en juillet 2019 pour l'équipe d'adhésion de l'Irak.

#### 4.5. L'IRAN

L'Iran a soumis sa demande d'adhésion à l'OMC au Conseil Général durant sa session tenue les 8 et 9 Juillet 2004 à Genève (WT/ACC/IRN/1). Cette candidature a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Général le 26 Mai 2005. Un groupe de travail a été établi à la réunion du Conseil Général tenue le 26 Mai 2005.

L'Aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en Novembre 2009. Les questions des Membres à son sujet ont été transmises au gouvernement de la République Islamique d'Iran en Février 2010. Des contributions techniques, y compris les réponses aux questions des Membres, ont été distribuées en 2011. Avant qu'une réunion du Groupe de travail puisse être convoquée, le Président du Conseil général devra mener des consultations avec les Membres pour désigner un Président du Groupe de travail.

Le 17 Décembre 2019, une délégation de Téhéran, composée de 9 fonctionnaires du Ministère de l'industrie, des mines et du commerce et du Ministère des affaires étrangères, s'est rendue à l'OMC. Cette visite faisait partie de la participation au projet de développement du commerce UE-Iran mis en œuvre avec l'ITC. La Division des accessions a présenté un exposé sur les accessions à l'OMC et a engagé des discussions sur diverses questions d'actualité avec la délégation.

#### 4.6. LE LIBAN

Le Groupe de travail de l'accession de la République libanaise a été établi le 14 avril 1999. L'aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur a été distribué en Juin 2001 et les réponses aux questions concernant l'aide-mémoire ont été distribuées en Juin 2002. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 14 Octobre 2002.

Les travaux multilatéraux se poursuivent sur la base d'un projet de rapport révisé du Groupe de travail distribué en Octobre 2009. Des négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés sont en cours sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. La septième réunion du Groupe de travail s'est tenue en Octobre 2009. Le Groupe de travail tiendra sa réunion lorsque la République Libanaise aura communiqué les contributions nécessaires.

Le 25 Juillet, le directeur de la Division des Accessions a rencontré le Ministre de l'Economie et du Commerce, Mansour Bteish, et son équipe chargée du commerce à Beyrouth pour un échange de vues sur le processus d'adhésion du Liban. Le Ministre Bteish, nommé en février 2019, s'est déclaré ouvert à un processus d'adhésion, qui tiendrait

compte de la sensibilité de l'économie libanaise. À son tour, le Directeur des Accessions a déclaré que le Secrétariat était prêt à aider le Liban dans ses efforts de réactivation, notamment en préparant les contributions aux négociations.

#### 4.7. LA LIBYE

La Libye a déposé une demande officielle pour adhérer à l'OMC le 25 Novembre 2001 (Doc. WT/ACC/LBY/1). Les Membres de l'OMC ont officiellement convenu de commencer les négociations avec la Libye le 27 Juillet 2004.

La Libye n'a pas encore présenté d'aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur et le Groupe de travail ne s'est pas encore réuni.

#### 4.8. LE SOUDAN

Le groupe de travail pour l'admission du Soudan a été établi le 25 Octobre 1994. Un rapport sur le régime de son commerce extérieur a été soumis en Janvier 1999, ainsi que des réponses à une première série de questions à propos du rapport en Novembre 2000 ; une deuxième série de questions ont été posées en Janvier 2003. La deuxième réunion du Groupe de travail s'est tenue en Mars 2004.

Les négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés pour les marchandises et les services sont en cours, sur la base d'une offre initiale concernant les services et d'une offre révisée concernant les marchandises.

Deux accords bilatéraux signés (avec le Brésil et la Chine) concernant l'accès au marché ont été déposés auprès du Secrétariat. Des contributions techniques à jour sont en attente, et surtout des renseignements législatifs et constitutionnels actualisés à la suite de l'indépendance du Sud-Soudan en 2012. Le Secrétariat entretient des contacts techniques réguliers avec le Soudan pour répertorier les domaines dans lesquels des documents et des renseignements à jour sont requis. Il a tenu sa quatrième réunion en juillet 2017. En vue de la prochaine réunion du Groupe de travail, le Soudan a distribué des offres révisées concernant l'accès aux marchés pour les marchandises et les services, un document de consultation et des exemplaires de textes législatifs.

Le Soudan a conclu des accords bilatéraux sur l'accès aux marchés avec le Japon et le Nigéria le 11 avril et le 19 avril 2018, respectivement. Le nombre total d'accords bilatéraux sur l'accès aux marchés conclus par le Soudan est désormais porté à six.

Le 22 juillet 2018, le Soudan a nommé Dr Mohamed Khair Al-Zubair comme Négociateur National pour l'accession de ce pays à l'OMC.

S.E M. Musa Mohamed Karama, Ministre de l'Industrie et du Commerce, a souligné que le commerce jouait un rôle essentiel dans la promotion de la paix et de la stabilité et que, en particulier, l'adhésion au Système Commercial Multilatéral fondé sur des règles était considérée comme un catalyseur pour les efforts du gouvernement visant à entreprendre des réformes économiques pour promouvoir la règle de droit et la bonne gouvernance.

À la suite du dialogue régional, le Secrétariat a effectué une mission technique à Khartoum les 8 et 13 décembre 2018. L'objectif de cette mission était de collecter des informations afin de mettre à jour le résumé factuel des points soulevés afin de refléter les développements de la politique commerciale de 2018. Au cours de cette mission, le Secrétariat a rencontré le



ministre Karama et le Comité technique, qui comprenait des représentants des ministères concernés par le processus d'adhésion. Les prochaines étapes convenues à la fin de la mission comprenaient, entre autres, la distribution du résumé factuel mis à jour et d'autres contributions aux négociations en janvier 2019.

En marge de la huitième table ronde sur la Chine, Le Dr Yassin Eisa Mohamed, Secrétaire général du Secrétariat national pour l'adhésion du Soudan à l'OMC, a rencontré M. Katsuro Nagai (Japon), Président du Groupe de travail. Le Dr Yassin a transmis l'invitation de M. Madani Abbas Madani, ministre de l'Industrie et du Commerce du Soudan, au président de se rendre à Khartoum en janvier 2020. Le but de cette visite serait de rencontrer des fonctionnaires du nouveau gouvernement dirigé par le Premier ministre Abdalla Hamdok pour discuter des étapes d'une reprise rapide.

Le 29 mars 2021, le gouvernement du Soudan et le Secrétariat de l'OMC ont organisé une table ronde avec les Membres de l'Organisation et les partenaires de développement pour examiner les besoins du Soudan en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités liés à l'accession du pays. Khartoum prépare actuellement la reprise complète du processus d'accession comme suite à une réunion informelle du Groupe de travail de l'accession du Soudan tenue le 17 mars 2021.

#### 4.9. L'OUZBÉKISTAN

Le Groupe de travail de l'accession de l'Ouzbékistan a été établi le 21 Décembre 1994. L'Ouzbékistan a présenté un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur en Septembre 1998 et des réponses à des questions concernant cet aide-mémoire ont été distribuées en Octobre 1999. Des discussions bilatérales concernant l'accès aux marchés ont été engagées. Le Groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 17 Juillet 2002.

L'Ouzbékistan a engagé des négociations bilatérales sur l'accès au marché avec les Membres intéressés sur la base d'offres initiales concernant les marchandises et les services présentés en Septembre 2005. La troisième réunion du Groupe de travail a eu lieu en Octobre 2005.

Le 26 juillet 2018, le Conseil Général de l'OCI a confirmé l'Ambassadeur Ji-ah Paik (République de Corée) comme Président du Groupe de Travail pour l'Accession de l'Ouzbékistan à l'OMC.

Le 17 décembre 2018, M. Badriddin Abidov a été nommé Vice-Ministre du Commerce Extérieur et Négociateur en Chef pour l'adhésion de l'Ouzbékistan à l'OMC. Au début du mois de décembre, M. Abidov a rendu visite à Genève et a rencontré l'Ambassadeur PAIK Ji-ah (Corée), Président du Groupe de travail ; l'Ambassadeur Alan Wm. Wolff, Directeur Général Adjoint de l'OMC; la Division des Accessions et plusieurs membres. Le Secrétariat a examiné avec M. Abidov les prochaines étapes pour la réactivation du processus d'accession de l'Ouzbékistan, y compris la soumission du rapport MFTR et d'autres documents d'accession, ainsi que la visite du président du Groupe de travail.

Les 4 et 5 juillet, M. Badriddin Abidov, Vice-Ministre des Investissements et du Commerce Extérieur et négociateur en chef pour l'adhésion de l'Ouzbékistan à l'OMC, était à Genève pour participer à l'Examen Global de l'Aide pour le Commerce 2019. Dans le cadre d'une

réunion avec la Division des Accessions, le Vice-Ministre a rendu compte de l'état de préparation des documents d'adhésion nécessaires à la reprise du groupe de travail. Il a signalé que la Commission inter-institutions sur les adhésions à l'OMC et les huit groupes de travail techniques thématiques créés dans le cadre de cette rencontre se réunissaient régulièrement pour faire avancer la préparation de la documentation. En outre, le gouvernement entreprenait une série d'activités visant à sensibiliser le public à l'OMC, notamment avec les parlementaires et les représentants du secteur privé. Le 5 juillet, le Vice-Ministre Abidov a pris la parole lors du deuxième forum sur les accessions à l'OMC et a rencontré des partenaires internationaux qui ont fourni à l'Ouzbékistan une assistance technique liée à l'accession. Il s'est félicité du soutien reçu par l'Ouzbékistan et a annoncé que le gouvernement élaborait une matrice de ses besoins en matière d'accession et de l'appui fourni, en vue de garantir un "rapprochement" efficace. Le 18 juillet, le Secrétariat a organisé un atelier national sur l'accord relatif aux Obstacles Techniques au Commerce (OTC) à Tachkent. L'objectif de la formation était de familiariser les membres de la Commission inter-institutions pour l'accession à l'OMC aux concepts et principes fondamentaux de l'Accord OTC de l'OMC. La préparation d'une liste de contrôle OTC a également été discutée lors de cet atelier. Le 25 juillet, le Secrétariat a distribué le mémorandum de l'Ouzbékistan sur le régime de commerce extérieur (MFTR) - une version mise à jour du mémorandum de 1998. Il s'agit du premier document présenté par le Gouvernement ouzbek depuis la réunion du groupe de travail en octobre 2005. Les membres ont été invités à poser des questions sur le mémorandum d'ici à la fin du mois d'août. L'Ouzbékistan envisage de soumettre prochainement les annexes au MFTR et d'autres documents d'accession en vue de la tenue de la quatrième réunion du Groupe de travail dans les meilleurs délais.

À la suite de la diffusion du mémorandum sur le régime de commerce extérieur (version actualisée du MFTR de 1998) le 25 juillet, l'Ouzbékistan a reçu des questions de cinq membres. Le 5 septembre, l'Ouzbékistan a présenté 5 annexes supplémentaires au MFTR. L'Ouzbékistan travaille actuellement sur les réponses aux questions et autres éléments de négociation, telles que le plan d'action législatif, les tableaux d'appui à l'agriculture, les différentes listes de contrôle et questionnaires, ainsi que les offres d'accès aux marchés. Le gouvernement ambitionne de reprendre officiellement les travaux du groupe de travail d'ici la fin de l'année. Le Groupe de travail s'était réuni pour la dernière fois en 2005. Le Secrétariat a organisé une activité de formation sur le commerce des services à Tachkent les 11 et 12 septembre. L'Ouzbékistan a demandé une assistance technique supplémentaire sur l'Accord sur les ADPIC.

En marge de la huitième table ronde sur la Chine, M. Badriddin Abidov, Vice-Ministre des investissements et du commerce extérieur et négociateur en chef pour l'accession à l'OMC, a informé le Secrétariat que Tachkent travaillait à finaliser les documents restants pour distribution au Groupe de travail début 2020. Il a exprimé le souhait de l'Ouzbékistan de reprendre officiellement le processus du groupe de travail au printemps 2020.

Le 16 juillet 2020, lors des négociations bilatérales entre l'Ouzbékistan et l'OMC sur l'accès aux marchés, le Secrétariat a organisé une formation en ligne d'une journée pour l'équipe de négociation de l'Ouzbékistan. Plus de 60 représentants du gouvernement, dont le négociateur en chef et plusieurs sous-ministres, ont participé à la formation qui consistait en conférences sur les listes de biens et services et en une table ronde d'échange

d'expérience avec d'anciens négociateurs en chef de l'accession des Membres ayant accédé récemment. Depuis le 20 juillet, l'Ouzbékistan a entamé des négociations bilatérales sur l'accès aux marchés, via des plateformes virtuelles.

#### **4.10. LA SOMALIE**

Le Groupe de travail de l'accession de la Somalie a été établi le 7 Décembre 2016. La délégation de la Somalie, menée par la négociatrice en chef Mme Maryan Hassan, s'est réunie le 26 juillet 2018 avec les Membres, les partenaires et la Division des accessions de l'OMC. Les questions abordées incluaient l'état de préparation du pays et le soutien technique et institutionnel dont il a besoin pour mener à bien son processus d'accession.

SE M. Dahir Adan Abdullah, Ministre d'État chargé du Commerce et de L'industrie, a indiqué que son Gouvernement est actuellement en cours de finalisation du Mémoire sur le Régime du Commerce Extérieur (MFTR). En outre, la Somalie avait entrepris des réformes telles que la promulgation de lois sur les licences commerciales, les droits de propriété intellectuelle, les investissements et les marchés publics. S.E. a également mis l'accent sur l'importance de l'assistance technique pour le renforcement des capacités.

À la suite de la diffusion du Mémoire de la Somalie sur le Régime du Commerce Extérieur au début du mois de mai, 176 questions au total ont été reçues auprès de six Membres et ont été transmises à Mogadiscio. Actuellement, la Somalie prépare ses réponses à ces questions, qui serviront de base à la tenue de la première réunion du Groupe de travail, en plus du mémorandum.

Le Directeur général adjoint Alan Wolff, au nom du Président du Conseil Général, poursuit le processus de nomination d'un président de groupe de travail, la date limite pour les candidatures étant prolongée jusqu'à début septembre 2020.

#### **4.11. LA SYRIE**

Le Groupe de travail de l'accession de la République Arabe Syrienne a été établi le 4 mai 2010. Il ne s'est pas encore réuni.

#### **4.12. Turkménistan exprime sa volonté à l'adhésion :**

Du 2 au 4 juillet, une délégation de haut niveau d'Ashkhabad s'est rendue à l'OMC pour assister à l'Examen Global de l'Aide pour le Commerce 2019. La délégation était conduite par le Vice-Ministre des Finances et de l'Economie, Ezizgeldi Annamammedov, et comprenait des représentants du Ministère des Affaires Etrangères, et du Ministère du Commerce et des Relations Economiques Extérieures, accompagnés de l'Ambassadeur Atageldi Haljanov, Représentant permanent du Turkménistan auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève. Lors de sa rencontre avec le Directeur Général Adjoint de l'OMC, Alan Wm. Wolff, le Vice-Ministre, a fait savoir que le Turkménistan souhaitait présenter une demande d'adhésion à l'OMC. Il a également invité l'OMC à participer au premier forum économique de la mer Caspienne, prévu pour le 12 août à Avaza, au Turkménistan. Il a demandé à l'OMC d'organiser conjointement avec le Ministère des Affaires Etrangères un séminaire national sur l'adhésion à l'OMC en marge du forum, à l'intention des membres de la Commission Gouvernementale sur l'accession à l'OMC, chargée de faire des recommandations sur la demande d'adhésion du Turkménistan à l'OMC. La Division des Accessions a également présenté à la délégation du Turkménistan un exposé sur le

processus d'accession à l'OMC, qui a été suivi d'une session interactive de questions-réponses sur divers aspects de l'accession, notamment les avantages de l'adhésion à l'OMC.

Le 30 juillet, le Secrétariat a tenu une réunion virtuelle avec M. Vepa Hajiyeu, vice-ministre des Affaires Étrangères et Président de la Commission Gouvernementale sur l'adhésion à l'OMC. La réunion a débattu de diverses activités auxquelles le Turkménistan pourrait participer à l'OMC, telles que la participation à des réunions formelles et des activités d'assistance technique et de formation organisées par le Secrétariat.

## 5. CONCLUSION :

Bien que la qualité de Membre de l'OMC procure des avantages évidents, les négociations sur l'accession constituent un défi pour tous les gouvernements accédants, notamment ceux des PMA. Les modalités et conditions de l'accession imposent des réformes intérieures. Les PMA accédants ont des capacités techniques et humaines et des ressources financières limitées pour faire face aux aspects complexes de l'accession à l'OMC. Le CIDC et la BID organisent chaque année des programmes de renforcement des capacités pour aider les pays de l'OCI dans le domaine de la sensibilisation aux négociations sur le commerce et l'investissement et l'assistance technique pour les pays adhérents.

La fourniture d'une assistance technique aux gouvernements accédants, en particulier aux pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA) accédants, constitue une priorité fondamentale pour l'OCI et l'OMC. Les activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et de sensibilisation en lien avec les accessions sont organisées en étroite coordination avec la Division des accessions.

L'objectif principal de ces actions est de fournir aux participants des informations détaillées sur les disciplines juridiques de l'OMC objet des rapports du Groupe de travail sur le processus d'accession. Ainsi que de mieux faire connaître le contenu des paragraphes relatifs aux engagements dans les rapports d'adhésion et leur lien avec les disciplines juridiques pertinentes.

De même ; ces formations permettent aux participants de tirer profit de l'expérience des experts de l'OMC concernant des domaines spécifiques des règles de l'OMC. Les participants à ces formations bénéficieront des expériences des négociateurs qui travaillent pour le compte des membres de l'OMC - à la fois les membres initiaux actifs dans les accessions et les membres ayant accédé à l'OMC au cours des dernières années. Lesdites formations fournissent une plate-forme de partage d'expériences entre les participants, qui sont tous directement impliqués dans les négociations d'adhésion de leurs pays.

En vue d'assurer l'accompagnement des pays membres de l'OCI dans les activités de l'OMC, le CIDC en partenariat avec la BID, poursuivront les efforts pour organiser d'autres rencontres et ateliers en vue de permettre la mise à niveau informationnel, l'échange d'expériences et d'expertises, le rapprochement des positions des pays surtout à l'occasion de la CM12 et favoriser un meilleur positionnement des pays de l'OCI dans ces négociations

## ANNEXES

**Tableau 1 : Dates de mise en place des groupes de travail, des Pays observateurs de l'OCI à l'OMC**

Pays	Date de la mise en place du groupe de travail	Président du groupe de travail
<b>Algérie</b>	17 Juin 1987	Uruguay
<b>Azerbaïdjan</b>	16 Juillet 1997	Allemagne
<b>Comores</b>	9 Octobre 2007	Pérou
<b>Irak</b>	13 Décembre 2004	Maroc
<b>Iran</b>	26 Mai 2005	-
<b>Liban</b>	14 Avril 1999	France
<b>Libye</b>	27 Juillet 2004	Espagne
<b>Somalie</b>	7 Décembre 2016	-
<b>Soudan</b>	25 Octobre 1994	Japon
<b>Syrie</b>	4 Mai 2010	-
<b>Ouzbékistan</b>	21 Décembre 1994	Corée

Source : OMC, Mars 2020

**Tableau 2 : Tableau récapitulatif des accessions en cours**

Pays	Demande	Création du Groupe de travail	Aide-mémoire	Première/ dernière* réunion du Groupe de travail	Nombre de réunions du Groupe de travail*	Offre pour les marchandises		Offre pour les services		Projet de rapport du Groupe de travail**	Examen du régime du commerce extérieur en cours sur la base d'un projet de rapport du Groupe de travail
						Offre initiale	dernière offre*	Offre initiale	dernière offre*		
Algérie	Juin 1987	Juin 1987	Juil. 1996	Avril 1998/ Mars 2014	14	Fev 2002	Nov 2013	Mars 2002	Oct 2013	Fev 2014	
Azerbaïdjan	Juin 1997	Juil. 1997	Avril 1999	Juin 2002/ July 2017	14	Mai 2005	Sept 2013	Mai 2005	Fev. 2015	Jan 2015	✓
Comores	Févr. 2007	Oct. 2007	Oct.2013	Désignation Sept2013 Mars 2018	4	Oct 2016		Oct 2016			✓
Iran	Juil. 1996	Mai 2005	Nov. 2009		/						✓
Irak	Sept. 2004	Dec. 2004	Sept. 2005	Mai 2007/ Avril 2008	2						
Libye	Jan 1999	Avril 1999	Juin 2001	Oct 2002/ Oct 2009	7	Nov 2003	Juin 2004	Dec 2003	Juin 2004	Oct 2009	
Ouzbékistan	June 2007	Dec. 2007	Avril 2011	Juil. 2002/ Juil 2012	3						
Liban	Dec 2004	Fev. 2005	Mars 2005	Oct 2005/ Oct 2009	7	Avril 2006	Nov 2008	Oct 2006	Nov 2008	Oct 2012	
Soudan	Dec. 1994	Dec 1994	Oct 1998	Jul 2002/ Jul 2017	4	Sept 2005		Sept 2005			✓
Syrie	Oct 2001	Mai 201									
Somalie	Dec 2015	Dec 2016									

**Tableau 3 : LISTE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI MEMBRES DE L'OMC**

<b>PAYS</b>	<b>DATE D'ADHESION</b>
1. Albanie	8 Septembre 2000
2. Bahreïn	1 Janvier 1995
3. Bangladesh	13 Décembre 1993
4. Benin	1 Janvier 1995
5. Brunei	1 Janvier 1995
6. Burkina Faso	3 Juin 1995
7. Cameroun	13 Décembre 1995
8. Tchad	19 Octobre 1996
9. Côte d'Ivoire	1 Janvier 1995
10. Djibouti	31 Mai 1995
11. Egypte	30 Juin 1995
12. Gabon	1 Janvier 1995
13. Gambie	23 Octobre 1996
14. Guinée	25 Octobre 1995
15. Guinée-Bissau	31 Mai 1995
16. Guyane	1 Janvier 1995
17. Indonésie	1 Janvier 1995
18. Jordanie	11 Avril 2000
19. Kuweit	1 Janvier 1995
20. Kazakhstan	30 Novembre 2015
21. Kirghizistan	20 Decembre1998
22. Malaisie	1 Janvier 1995
23. Maldives	31 Mai 1995
24. Mali	31 Mai 1995
25. Maroc	1 Janvier 1995
26. Mauritanie	31 Mai 1995
27. Mozambique	26 Aout 1995
28. Niger	13 Décembre 1996
29. Nigeria	1 Janvier 1995
30. Oman	9 Novembre 2000
31. Pakistan	1 Janvier 1995
32. Qatar	13 Janvier 1996
33. Arabie Saoudite	11 Décembre 2005
34. Sénégal	1 Janvier 1995
35. Sierra Leone	23 Juillet1995
36. Suriname	1 Janvier 1995
37. Tadjikistan	2 Mars 2013
38. Togo	31 Mai 1995
39. Tunisie	29 Mars 1995
40. Turquie	26 Mars1995
41. Uganda	1 Janvier 1995
42. Émirats Arabes Unies	10 Avril 1996
43. Yémen	26 Juin 2014
44. Afghanistan	29 Juillet 2016

**LISTE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI  
CANDIDATS A L'ACCESSION A L'OMC  
(OBSERVATEURS)**

1. Algérie
2. Azerbaïdjan
3. Comores
4. Iran
5. Iraq
6. Liban
7. Libye
8. Soudan
9. Syrie
10. Ouzbékistan
11. Somalie

**LISTE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI  
NON MEMBRES DE L'OMC**

1. Palestine
2. Turkménistan (manifestation d'intérêt en juillet 2019)



**Tableau 4 : Etat des lieux des engagement des pays de l'OCI dans le cadre de l'Accord de la Facilitation des échanges**

Membre	Taux actuel	Taux actuel de mise en œuvre de la mise en œuvre de la Cat. A	Taux actuel d'engagements de mise en œuvre de la Cat. B	Taux actuel d'engagements de mise en œuvre en de la Cat. C	Taux d'implémentations de mise en œuvre restantes de la Cat. B	Taux d'implémentations de mise en œuvre restantes de la Cat. C
Afghanistan	26.9%	11.3%	4.2%	11.3%	23.1%	50.0%
Albanie	76.1%	75.6%	0.4%		20.6%	3.4%
Bahreïn	90.3%	61.3%	28.6%	0.4%	1.7%	8.0%
Bangladesh	34.5%	34.5%			36.6%	29.0%
Bénin	91.2%	65.5%	21.8%	3.8%		8.8%
Brunei	91.6%	91.6%			8.4%	
Burkina Faso	13.9%	13.0%		0.8%	17.6%	68.5%
Cameroun	15.1%	1.7%	13.4%		31.9%	52.9%
Tchad	34.5%	34.5%			30.3%	35.3%
Cote d'Ivoire	44.1%	34.0%	2.1%	8.0%	2.9%	52.9%
Djibouti	1.7%	1.7%			23.5%	74.8%
Egypte	23.1%	23.1%			2.5%	74.4%
Gabon	13.9%	13.9%			21.4%	64.7%
Gambie	51.3%	48.7%		2.5%	38.2%	10.5%
Guinée	14.7%	14.7%			33.2%	52.1%
Guyane	83.2%	73.1%	2.1%	8.0%	0.8%	16.0%
Indonésie	88.7%	88.7%			11.3%	
Jordan	88.7%	81.5%	7.1%		1.7%	9.7%
Kazakhstan	44.5%	44.5%			47.9%	7.6%
Koweït	59.2%	59.2%				
Kirghizistan	60.1%	16.4%	13.4%	30.3%	3.8%	36.1%
Malaisie	94.1%	94.1%			5.9%	
Maldives	16.4%	16.4%			36.1%	47.5%
Mali	65.5%	65.5%			17.2%	17.2%
Mauritanie	44.5%	39.9%	4.6%			55.5%
Maroc	91.2%	91.2%			0.8%	8.0%
Mozambique	85.7%	65.5%	10.5%	9.7%		14.3%
Niger	34.0%	31.9%	2.1%		4.6%	61.3%
Nigeria	40.8%	15.1%	14.3%	11.3%	28.2%	31.1%
Oman	100.0%	97.5%	2.5%			
Pakistan	79.0%	25.6%	40.3%	13.0%	2.5%	18.5%
Qatar	92.9%	92.9%				
Arabie Saoudite	100.0%	100.0%				
Sénégal	61.8%	52.5%		9.2%	10.5%	27.7%
Sierra Leone	5.9%	0.8%	5.0%		14.7%	79.4%
Suriname	10.1%	10.1%				89.9%
Tadjikistan	77.7%	55.9%	21.8%			22.3%

Togo	67.2%	42.9%		24.4%	32.8%	
Tunisie	59.7%	59.7%				40.3%
Turquie	100.0%	100.0%				
Ouganda	8.4%	8.4%			27.3%	64.3%
Emirats Arabes Unis	97.9%	97.1%	0.8%		2.1%	